



Le père Noël défilera dans les rues de Sherbrooke

page A7

La Tribune

95e année, no 230

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

www.cyberpresse.ca



Branle-bas pour le retour de Guy Cloutier en cour

Christiane Desjardins
MONTREAL

L'impresario et homme d'affaires Guy Cloutier doit subir à compter d'aujourd'hui son enquête préliminaire pour une série d'accusations à caractère sexuel devant le juge Robert Sansfaçon.

L'arrestation en mars dernier de l'homme de 64 ans, figure bien connue du monde du disque, du spectacle et de la télévision, a eu l'effet d'une bombe. Vu l'intérêt manifesté par le public et les médias, les autorités du palais de justice de Montréal ont dû mettre en place des mesures exceptionnelles pour contenir la foule attendue et s'assurer que tout se passe sans heurts. L'enquête préliminaire, dont la durée prévue est de deux jours, se tiendra donc dans la salle 3.05, d'une capacité de 58 places. Outre les places assignées aux personnes impliquées dans cette affaire et à leurs proches, une trentaine de sièges sont réservés aux journalistes, dont la moitié seront occupés par ceux qui couvrent régulièrement la scène judiciaire. En raison du champ d'activité de Cloutier, on s'attend aussi à la présence de médias artistiques. Le public se partagera les autres places.

Pour éviter la cohue et les bousculades comme cela arrive parfois dans les procès très médiatisés - notamment comme ce fut le cas dans celui de Dave Hilton, qui s'est déroulé dans la même salle il y a trois ans - une tribune avec cordon de sécurité a été mise en place près de la salle d'audience pour les photographes et caméramans. Il y seront confinés.

Divers scénarios possibles

Mais tout ce branle-bas de combat pourrait bien ne servir à rien si Guy Cloutier décide de sauter son enquête préliminaire pour aller directement en procès. S'il fait ce choix, sa présence n'est pas obligatoire. Cet exercice ne dure que 30 secondes, et le Code permet que l'accusé soit représenté par son avocat, en l'occurrence Sophie Bourque. Normalement, quand une enquête préliminaire d'une certaine durée est esquivée, les avocats sont tenus d'aviser le juge coordonnateur, pour ne pas paralyser inutilement une salle d'audience. Dans le cas qui nous occupe, c'est motus et bouche cousue.

L'enquête préliminaire sert à déterminer si la preuve amassée par le ministère public est suffisante pour citer Cloutier à procès. Si elle suit son cours aujourd'hui, la procureure de la Couronne, Josée Grandchamps, devrait donc présenter les principaux éléments de sa preuve. Celle-ci inclut évidemment des témoins, dont des policiers et la plaignante. On sait aussi qu'il y a de l'écoute électronique. Cette étape est la plupart du temps frappée d'une ordonnance de non-publication. Il suffit que l'accusé le demande et nul doute que Cloutier le fera.

Par ailleurs, tout au long des procédures, et même après, l'identité de la plaignante ne pourra être dévoilée publiquement, parce qu'il s'agit d'accusations à caractère sexuel. Les médias qui enfreindraient cette règle seraient passibles d'outrage au tribunal, et ce même si la victime elle-même consentait à ce que son nom soit révélé. Pour renverser l'ordonnance, il faudrait que la jeune femme s'adresse à la Cour supérieure, comme les deux filles Hilton l'ont fait récemment pour publier leur histoire dans un livre.

D'autres scénarios sont également envisageables. Cloutier pourrait décider de plaider coupable, s'il juge que ses chances de gagner sont trop minces.

Voir Branle-bas en page A2

Une bataille perdue

Le Vermont autorise l'agrandissement du dépotoir de Coventry



Archives, La Tribune

La Commission environnementale de l'État du Vermont autorise l'agrandissement du dépotoir de Coventry, à l'extrémité sud du lac Memphrémagog qui alimente en eau potable près de 150 000 citoyens de la région sherbrookoise. La décision va à l'encontre de la position de la Ville de Sherbrooke et de la MRC Memphrémagog qui réclamaient la fermeture graduelle de ce lieu d'enfouissement.



Denis Dufresne

denis.dufresne@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

La Commission environnementale de l'État du Vermont autorise l'agrandissement du lieu d'enfouissement de la firme New England Waste Services, à Coventry, à l'extrémité sud du lac Memphrémagog, réservoir d'eau potable des quelques 150 000 citoyens de la région sherbrookoise.

La décision a été rendue vendredi dernier à St. Johnsbury.

Grosso modo, la Commission autorise le propriétaire à ajouter une superficie de 44,5 acres à son actuel lieu d'enfouissement.

Il s'agit d'un investissement de 22 millions \$ (US).

Cette nouvelle aire d'exploitation doublera la superficie actuelle du lieu d'enfouissement, qui compte déjà trois cellules étanches mises en place depuis 1992.

Sa capacité pourrait atteindre jusqu'à 370 000 tonnes de déchets par année.

Le plus important

De l'avis de la Commission, le lieu d'enfouissement de Coventry deviendra

ainsi le plus important équipement du genre au Vermont et pourra éventuellement recevoir des déchets de d'autres États américains.

«En fait, note la Commission, si l'augmentation annuelle prévue du tonnage est autorisée, le site de Coventry sera à même de recevoir la plus grande partie des déchets du Vermont et de l'extérieur de l'État», lit-on dans le rapport d'une soixantaine de pages.

Le lieu d'enfouissement de la New England Waste Services est situé entre le lac Memphrémagog et la rivière Black, un de ses affluents, d'où les vives inquiétudes soulevées par ce projet dans la région de Sherbrooke.

Devant la Commission, la Ville de Sherbrooke, tout comme la MRC de

Memphrémagog, avaient réclamé la fermeture graduelle de ce lieu d'enfouissement, estimant qu'un tel équipement ne peut être exploité à proximité d'un lac utilisé comme source d'eau potable.

Dans son rapport, la Commission stipule que l'exploitant ne pourra éliminer les eaux de lixiviation dans le bassin hydrographique du lac Memphrémagog, du moins pendant la durée de son permis d'exploitation, qui est de cinq ans.

Selon la Commission, qui se base sur des études et des simulations, l'exploitation du lieu d'enfouissement de Coventry respectera «les normes québécoises de santé publique sur l'eau potable».

Voir Bataille perdue en page A2

Priorité à la dette

Goodale prévoit des surplus de 61 milliards d'ici 2010

Joël-Denis Bellavance
OTTAWA

Le ministre des Finances, Ralph Goodale, prévoit que les surplus atteindront 61 milliards de dollars au cours des six prochaines années et que plus de la moitié de cette somme, soit 31,5 milliards de dollars inscrits dans la réserve pour éventualités, servira à rembourser la dette accumulée si la croissance économique est au rendez-vous.

Comparaissant devant le comité des finances de la Chambre des communes, hier, M. Goodale a fait un vibrant plaidoyer en faveur du remboursement de

la dette qui s'élève aujourd'hui à 501,5 milliards, soulignant l'importance de réduire ce boulet avant la retraite massive des baby-boomers en 2010.

Il a affirmé que les frais annuels de service de la dette demeurent le principal poste de dépenses du gouvernement fédéral - 34,7 milliards de dollars au cours du présent exercice financier, ce qui équivaut presque aux sommes totales consacrées aux prestations aux aînées et à l'assurance emploi -, et que le vieillissement de la population exercera des pressions énormes sur le régime de soins de santé et le régime de retraite d'ici une décennie.

«La réduction de la dette n'a rien de

honteux. La vaste majorité des Canadiens l'appuie. Cela signifie que, petit à petit, nous cessons d'empiéter sur l'avoir de nos enfants et que, petit à petit, nous renforçons nos chances de surmonter les imprévus», a déclaré le ministre Goodale, qui faisait hier la mise à jour économique et financière annuelle du gouvernement fédéral.

Ainsi, en 2004-2005, M. Goodale prévoit un surplus de 8,9 milliards de dollars (ce qui comprend une réserve pour éventualités de 3 milliards) et un excédent de 4,5 milliards (incluant une réserve de 4 milliards) en 2005-2006. En 2006-2007,

Voir Priorité à la dette en page A2



Ralph Goodale

12 infractions retenues contre le député Bouchard

Le Directeur général des élections du Québec a retenu 12 infractions à la loi électorale contre l'actuel député indépendant de Mégantic-Compton, Daniel Bouchard. Ces infractions, commises alors qu'il était encore directeur de la SADC du Haut-St-François, ne mettent pas en cause son aptitude à siéger à l'Assemblée nationale. À LIRE EN A3

MÉTÉO

Plutôt nuageux Maximum: 7
Lever du soleil: 6h48 Coucher: 16h14

INDEX

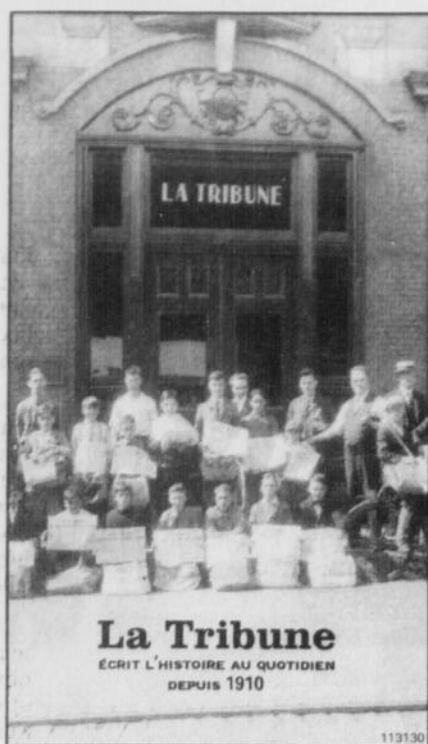
Ann. class. C11	Le monde B2
Arts D1	Loterie A5
Décès D5	Météo C11
Économie B3	Mots croisés .. D3
Éphémérides... D3	Opinions..... A10
Horoscope D3	Sports C1

TOUTE LA GAMME HONDA 2004

à **0% D'INTÉRÊT** jusqu'à **60** mois **PROFITEZ-EN**

• Civic • Accord • Odyssey • Element • CRV • Pilot

HONDA
Sherbrooke Honda
2615, rue King Ouest 566-5322
www.sherbrookehonda.com



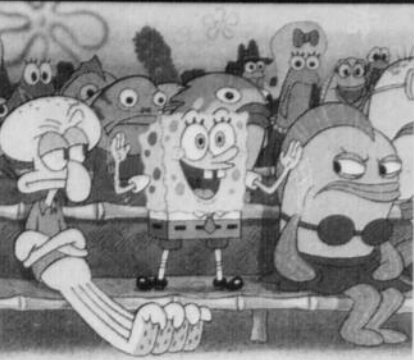
Mon clin d'oeil

Stéphane Laporte

Cette année, le Canada a accumulé un surplus de 8,9 milliards \$. Ça veut dire qu'on aurait pu avoir l'air moins fou aux Olympiques



À LIRE DEMAIN



Genre
Bob l'Éponge au grand écran

La Tribune

Division de Les Journaux Trans-Canada (1996) inc.
Édité et imprimé au
1950, rue Roy, Sherbrooke, J1K 2X8
www.cyberpresse.ca

PRÉSIDENTE ET ÉDITRICE Louise Boissvert	VICE-PRÉSIDENT FINANCES ET ADMINISTRATION René Morin
RÉDACTION (819) 564-5454 Télécopieur 564-8098 redaction@latribune.qc.ca	PUBLICITÉ (819) 564-5450 Télécopieur 564-5482
RÉDACTEUR EN CHEF Maurice Cloutier	DIRECTRICE Suzanne-Marie Landry ADJOINTS Alain LeClerc Christian Malo
DIRECTEUR DE L'INFORMATION André Larocque	ANNONCES CLASSÉES (819) 564-2222 Télécopieur 564-5482 Lundi au vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
ADJOINTE AU DIRECTEUR Jacynthe Nadeau	ABONNEMENT ET TIRAGE (819) 564-5466 Sans frais 1 800 567-6955 DIRECTEUR André Custeau ADJOINT Serge Nadeau
PRODUCTION ET INFORMATIQUE DIRECTEUR René Béliveau ADJOINTS André Roberge Steeve Rancourt Stéphane Garant	

Branle-bas

Suite de la page A1

C'est une option qu'un accusé prend après négociations entre son avocat et la Couronne. Normalement, ils s'entendent pour retirer des chefs d'accusation, ainsi que sur une suggestion de peine. Bien qu'un juge ne soit pas lié par une suggestion commune des avocats, les magistrats les entérinent le plus souvent. L'affaire pourrait aussi être reportée à la demande d'un des avocats.

Éminemment discret

Pendant que les hypothèses pleuvent, le principal intéressé se fait éminemment discret. Pilier du showbiz, des premières et des événements mondains, il s'est métamorphosé en «homme invisible» depuis sa mise en accusation, en mars dernier. En coulisses, il mettait de l'ordre dans ses affaires. Son entreprise, Guy Cloutier Communications,

est passée aux mains de sa fille Véronique, qui en a immédiatement changé le nom pour Novem. Il vendait aussi sa maison de Sainte-Adèle, pour apparemment s'en acheter une autre à Estérel. Cloutier fait face à six accusations à caractère sexuel et une de voie de fait, pour des événements qui se seraient produits à plusieurs reprises entre le 7 juillet 1978 et le 1er septembre 2001, et en différents endroits du Québec : Longueuil, Sainte-Adèle, Terrebonne, Sherbrooke, l'Île-des-Soeurs. Une huitième accusation a trait à une tentative d'entrave à la justice qui serait survenue à Granby, en mars, soit peu avant son arrestation. En fait, on lui reproche d'avoir tenté de soudoyer la présumée victime pour qu'elle retire sa plainte. Celle-ci avait 9 ans au début des faits reprochés. Elle en a maintenant 35. (La Presse)

Bataille perdue

Suite de la page A1

Le projet comporte d'autre part un système de captage des biogaz et de drainage du lixiviat, de même que la production d'électricité à partir du gaz méthane.

Parmi les autres conditions imposées par la Commission figure également la création d'un fonds de gestion post-fermeture, tel que suggéré par la MRC de Memphrémagog, à raison de 1 \$ par tonne de déchets enfouis.

Selon la Commission, cela devrait permettre d'amasser une somme de 10 à 13,5 millions \$ au cours des 20 prochaines années.

Un comité de supervision indépendant est également prévu dans les six mois suivant l'émission du permis d'agrandissement.

Il sera formé de l'Agence des ressources naturelles du Vermont, de la MRC de Memphrémagog et de la Ville de Sherbrooke. Le comité pourra étudier les résultats des analyses des eaux souterraines et les données reliées à l'inspection régulière des infrastructures par un ingénieur indépendant.

La Commission exige d'autre part, dans les six mois suivant l'émission du permis, le transfert vers les cellules étanches des déchets actuellement enfouis dans les anciennes cellules «Nadeau», qui ne sont pas étanches, comme le demandait la Ville de Sherbrooke.

Des garanties pour Sherbrooke

Face à cette décision, le président du Comité de développement durable à la Ville de Sherbrooke, Bernard Tanguay, fait contre mauvaise fortune bon coeur.

«La Commission accorde le droit d'agrandir, toutefois une bonne partie de nos demandes sont acceptées, dont la création d'un fonds pour un suivi environnemental et le transfert du contenu de la cellule «Nadeau» dans une section étanche», explique-t-il.

«L'idéal aurait été la fermeture, mais jamais la Commission environnementale ne l'aurait autorisée. Nous allons faire le point demain (aujourd'hui) et faire des recommandations par la suite», a indiqué hier M. Tanguay.

La Ville de Sherbrooke avait obtenu le statut de «partie intéressée» auprès de la Commission et avait fait appel à une firme d'ingénieur, de même qu'à un avocat américain, pour défendre sa cause.

«Nous avons fait notre travail», juge M. Tanguay.

Priorité à la dette

Suite de la page A1

le surplus devrait atteindre 5,9 milliards (incluant une réserve de 5 milliards) et de 9,2 milliards (la réserve serait de six milliards) au cours de l'exercice financier suivant.

«Le gouvernement doit planifier ses dépenses avec l'argent que nous sommes certains d'avoir, et non avec l'argent que nous espérons avoir. Les rêves illusoire sont à l'origine des déficits. Bon nombre de pays à travers le monde ne le savent que trop bien de nos jours», a affirmé le ministre, qui s'est félicité de la bonne tenue de l'économie canadienne par les temps qui courent.

Le ministre a précisé que les surplus prévus, établis à partir de prévisions économiques obtenues d'un groupe d'une vingtaine d'économistes au pays, tiennent compte des récentes initiatives du gouvernement, dont l'investissement de 18 milliards de dollars en santé sur six ans et la hausse des paiements de péroration de 33 milliards au cours des 10 prochaines années.

Malgré ces bonnes nouvelles, le ministre Goodale a reçu une volée de bois vert de la part des trois partis d'opposition. Ils ont accusé le grand argentier du pays de cacher l'ampleur des surplus à venir, soulignant que M. Goodale avait prévu un excédent de 1,9 milliard au dernier exercice financier qui a pris fin le 31 mars alors que le surplus s'est avéré presque cinq fois plus élevé, soit 9,1 milliards.

«Allez-vous cesser de rire des gens de cette façon-là», a laissé tomber le député bloquiste Yvan Loubier, qui voulait remettre au ministre une calculatrice en guise de protestation. «Cela fait sept ans que la mascarade dure. Vous trafiquez les chiffres. (...) Ce n'est pas un problème de transparence que vous avez monsieur le ministre, c'est un problème de crédibilité. Il n'y a plus personne qui vous croit», a-t-il ajouté, soulignant qu'il n'y avait jamais eu de débat sur l'utilisation la plus judicieuse des surplus.

M. Goodale a répliqué que le gouvernement libéral avait suivi une approche équilibrée depuis qu'Ottawa enregistre des surplus, ayant investi 200 milliards dans les programmes sociaux et économiques, offert 100 milliards en réductions d'impôts et remboursé 61 milliards de la dette.

Quand JEUNESSE s'en mêle

Pour mettre les chances de notre côté



Claude Plante

claud.plante@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Lundi matin, j'avais envie de danser en lisant mon journal. Enfin, on avait décidé de prévenir avant de dépenser plus pour guérir.

Il y a longtemps que le gouvernement québécois aurait dû avoir lancé une campagne du bouge-plus-et-mange-mieux-et-arrête-de-faire-dépenser-le-gouvernement-pour-traiter-tes-maladies-qui-sont-causées-par-tes-mauvaises-habitudes-de-vie.

«Une personne qui ne fume pas, mange sainement et fait du sport peut échapper à 80% des maladies chroniques, qui constituent la première cause de mortalité au Québec», disait l'amorce du texte publié en Une. On aurait pu ajouter «et qui cause d'énormes dépenses pour le gouvernement qui a plutôt besoin d'économiser au maximum ces temps-ci».

Parmi ces maladies figure l'obésité, qui a doublé au Québec de 1987 à 1998 et qui enrobe 10% plus de Québécois depuis deux ans. Autant de budgets qui sont engloutis par le gouvernement.

Je ne dis pas que toutes les maladies sont causées par les mauvaises habitudes de vie, mais il me semble qu'on doit tout faire pour mettre les chances de notre côté. Trouvez pas?

Combien de fois on rencontre une personne qui vient de commencer à mieux s'alimenter parce

que le médecin vient de lui diagnostiquer une maladie?

Pour lancer la campagne «Vas-y... fais-le pour toi!», on avait réquisitionné quatre ministres. Mais selon moi, le cabinet aurait dû être là au grand complet, le PM en plus. Parce que c'est tellement important. Les sous ainsi économisés dans le plus important budget de la province, la Santé, pourront être utilisés dans d'autres postes budgétaires; plus d'argent pour les écoles, pour les garderies, les congés parentaux, et pourquoi pas pour les routes, les subventions à la recherche, etc.

Le gouvernement n'aurait jamais dû laisser tomber sa campagne de sensibilisation pour inciter les gens à faire plus d'exercice et à manger mieux. Vous souvenez de la campagne «Viens jouer dehors!» Il y avait aussi celle des panneaux publicitaires qui disait que le retraité d'un pays scandinave, je crois - était aussi en forme qu'un jeune homme du Québec.

Ça fait un certain temps de ça... comme quoi je deviens peut-être trop vieux pour écrire dans cette chronique. Passons.

Bref, c'est quand même dommage que le gouvernement soit obligé de mettre sur pied une aussi importante campagne. Parce que l'information sur ce qu'on doit faire et ne pas faire pour être en forme c'est largement disponible. Le Guide alimentaire canadien, ce n'est pas nouveau.

Il faudrait que tout le monde mette l'épaule à la roue, que les médias embarquent. Notre société a besoin qu'on lui donne un bon coup de pied où il faut pour qu'on passe à l'action. Chaque fois qu'une émission de télé pète des records d'écoute, c'est loin d'être une bonne nouvelle. Ça signifie que l'inactivité physique gagne du terrain.

CONTEMPORAINE



LE COL ROULE PUR CACHEMIRE 129.95

Un cadeau luxueux, exclusif de notre collection pur cachemire. Un pull vraiment distinctif pour la finesse de sa fibre 2 plis qui procure une douce sensation de confort et une allure de grande qualité. Avoine, noir, vert, bleu, fuchsia. P.m.g.tg. Rég. 175.00



LE VESTON BOUCLÉ EN ANNEAUX 99.95

C'est le veston revu dans un esprit féminin avec sa forme souple appuyée à la taille, ses manches 3/4, ses surpiques ton sur ton bordant l'encolure et les manches. Noir. 4 à 16. Une exclusivité Contemporaine. Jupe 49.95 Aussi disponible en coupe Petite.



LA CHEMISE DÉBARDEUR TROMPE-L'OEIL 110.00

Une seule pièce qui marie le coton et la laine dans un assemblage pure mode audacieux avec ses textures variées et ses graffitis. Grs. P.m.g.



LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS

C'est le bon-cadeau qui laisse à tous entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, il est disponible à toutes nos caisses.



Un cadeau pour vos cadeaux! Magasinez, nous emballons. La boîte-cadeau Simons, une tradition de qualité à Noël.





Au secours

Deux belles grandes filles de 16 et 14 ans. Toutes les deux ont forcé un sourire timide quand je me suis pointé au HLM qu'elles partagent avec leur mère, Nathalie, et leur demi-frère de 20 mois. Le père de ce dernier n'est plus dans le portrait familial depuis que maman a dû se réfugier pendant quelque temps avec sa progéniture dans un centre qui vient en aide aux femmes violentées.

Les filles ont souri par politesse à mon arrivée, et non parce qu'elles en avaient vraiment le goût. On s'est assis autour de la table de la cuisine pour discuter et la plus jeune s'est allumée une cigarette.

Les deux adolescentes n'étaient pas à l'école comme toutes les filles de leur âge hier. L'aînée n'y va plus depuis l'an dernier. La plus jeune, elle, sera absente pour la semaine. Elle a une très bonne raison: sa grande sœur a tenté de se suicider en fin de semaine.

Nathalie, qui a quitté l'aide sociale pour un boulot il y a pas si longtemps, a obtenu la permission de demeurer à la maison avec ses enfants. «On vit une crise et je dois être auprès de mes enfants puisque je suis incapable de trouver de l'aide», explique Nathalie.

La crise n'est pourtant pas nouvelle. Dix mois et demi qu'elle perdure. Comme personne ne semble l'entendre, Nathalie a finalement choisi le journal pour crier sa détresse. «Mon tout dernier recours...», clame-t-elle.

La mère de famille ne sait pas quoi faire pour s'en sortir. Depuis qu'elle a appris que son père avait aussi tenté de s'enlever la vie deux jours après son 14e anniversaire de naissance, Maude (prénom fictif) a dû être hospitalisée à 10 reprises en moins d'un an. «Et le stress de la séparation avec mon conjoint est venu s'ajouter à tout cela», explique Nathalie.

Depuis janvier, Maude doit composer avec des douleurs psychosomatiques. Hospitalisations au CHUS de Fleurimont, suspensions scolaires et problèmes d'apprentissage de toutes sortes se sont entremêlés. Dès la première hospitalisation, un pédopsychiatre du CHUS a vu à orienter la jeune fille et sa famille vers des ressources susceptibles de leur venir en aide au CLSC.

À cet endroit, on a trouvé la solution à quelques bobos physiques de Maude. On a aussi permis qu'elle puisse recevoir un encadrement scolaire approprié, mais les problèmes psychologiques ont continué de grandir en elle. Vers la fin de l'été, ils se sont transformés en séances d'automutilation. «C'était en quelque sorte un cri au secours qu'elle nous lançait», estime Nathalie, qui s'est tout de même tournée encore une fois vers les ressources disponibles au CLSC.

«On nous a alors proposé de faire une étude sur notre situation. Mes filles et moi étions d'accord, mais on leur a dit: nous sommes en situation de crise, alors amenez-nous de l'aide. Trouvez des solutions pour nous aider à régler nos problèmes», raconte la mère de famille de 37 ans.

Mais l'aide n'est jamais vraiment venue, estime cette dernière. Ses deux filles acquiescent d'un signe de tête.

L'étude a lieu depuis 10 mois et demi, mais l'aide concrète se fait toujours attendre. «On nous a promis vingt dollars chacune pour participer à cette étude. Dans ma tête, on m'a promis 20 \$ pour me faire attendre 10 mois et demi», estime Geneviève (prénom fictif), l'aînée de 16 ans.

Pendant que Nathalie craignait davantage pour Maude, c'est l'état de Geneviève qui s'est détérioré sans que rien n'y paraisse vraiment. Au point où elle a fini par attenter à ses jours.

«J'aime ma mère, ma famille, mais on dirait que tout me r'vole en pleine face! Je ne voulais pas vraiment mourir; je voulais juste dire que j'ai besoin d'aide», lance Geneviève pour justifier son geste.

Cette dernière a pu rentrer à la maison après un séjour d'une journée et demie au CHUS, à Fleurimont.

Dans le passé, la famille a déjà été suivie par un psychiatre. «Mais je n'aurais pas les moyens de m'en payer aujourd'hui», plaide la mère.

Lundi, en fin de journée, un pédopsychiatre a vu Geneviève avant son départ de l'hôpital. «Il dit qu'il va relancer le CLSC. Il va leur dire que c'est urgent...», ajoute Nathalie.

Même le psychoéducateur de l'école que fréquente Maude a cru bon plaider la cause de cette dernière auprès du CLSC, renchérit la mère.

Hier soir, l'équipe médicale qui mène l'étude auprès de Maude, Geneviève, Nathalie et même du petit dernier âgé de seulement 20 mois, devait rencontrer la famille une dernière fois.

«Je ne suis pas sûre que je vais avoir envie d'ouvrir la porte. Nous sommes en situation d'urgence et nous avons besoin d'aide, pas d'une étude...», insiste encore une fois la mère de famille.

Espérons que le S.O.S. sera entendu cette fois. La vie de quatre personnes en dépend.

mgoupil@latribune.qc.ca

Investissement-Québec veut son surplus d'aide à ACI Telecentrics



Denis Dufresne

denis.dufresne@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Les espoirs soulevés par les centres d'appels fondent comme neige au soleil: Investissement-Québec réclame une partie des sommes versées à ACI Telecentrics de Sherbrooke, qui n'a pas créé ni maintenu autant d'emplois que prévu.

«À ce jour, nous sommes en processus de réclamation pour les emplois qui avaient été annoncés à Sherbrooke, mais qui ne se sont pas matérialisés ou qui n'ont pas été maintenus», indique Joséé Béland, porte-parole d'Investissement-Québec.

ACI Telecentrics, une entreprise de Minneapolis, au Minnesota, exploite plusieurs centres d'appels au Canada.

Ses dirigeants ont annoncé il y a trois semaines la mise à pied pour trois mois de près de 250 employés (sur 360) à leur centre de Sherbrooke et de 40 autres (sur un total de 50 employés) à celui de Caplan, en Gaspésie.

«Nous avons eu une rencontre il y a deux semaines. Dans le cas du centre d'appels de Caplan, c'est encore à l'étu-

de», ajoute Mme Béland.

Investissement-Québec a entrepris il y a peu un bilan de sa participation dans ce secteur d'activité, où, au cours des dernières années, un montant global de 41,7 millions \$ a été autorisé en vue de la création de plus de 14 000 emplois.

«Mais 35 millions \$ ont été encourus à ce jour, dans 55 dossiers», précise Joséé Béland.

En 2000, lors de l'inauguration du centre d'appels d'ACI Telecentrics, dans l'ancien emplacement industriel d'Ingersoll-Rand, rue de Courcellette, l'organisme avait annoncé une aide financière de 3,9 millions \$ pour la création de 600 emplois au cours des deux années subséquentes.

Le nombre d'emplois n'a toutefois jamais dépassé les 425.

Quel montant?

Mais, signale Joséé Béland, Investissement-Québec n'a pas versé la totalité de sa subvention de 3,9 millions \$.

Mme Béland refuse toutefois de dire combien exactement Investissement-Québec réclame de la compagnie, ni combien d'argent a été accordé jusqu'ici au centre d'appels de Sherbrooke.

«Nous sommes en pourparlers; de plus, les montants d'aide varient selon les types d'emplois», fait-elle valoir.

«Dans tous les dossiers, lorsque nous versons une subvention il y a une analyse. Ce n'est pas parce que ça sort dans les journaux qu'on se met à faire notre travail!» dit-elle.

«Nous ne sommes pas là pour fermer des centres d'appels, nous sommes là pour les aider, mais si les emplois prévus ne sont pas là, on se pose des questions», fait valoir Joséé Béland.

Dans les trois centres d'appels pour lesquels elle a reçu une aide d'Investissement-Québec, ACI Telecentrics n'a jamais pu atteindre ses objectifs de création d'emplois.

Le centre de Caplan, ouvert en février 2002, devait recevoir une aide de 2,8 millions \$ d'Investissement-Québec pour créer 500 emplois en deux ans, sans compter une subvention de 3,7 millions \$ d'Emploi-Québec pour la formation du personnel.

Jamais plus de 200 personnes ont travaillé à cet endroit.

À Vaudreuil, à l'Ouest de Montréal, ACI Telecentrics a dû fermer son centre d'appels en février 2003, après à peine deux ans d'exploitation, en raison de l'érosion de son marché. Deux cents personnes avaient alors perdu leur emploi.

Là encore, la compagnie avait bénéficié de l'aide d'Investissement-Québec, soit 4,5 millions \$ pour un objectif de 626 emplois en deux ans.

Le président et directeur général

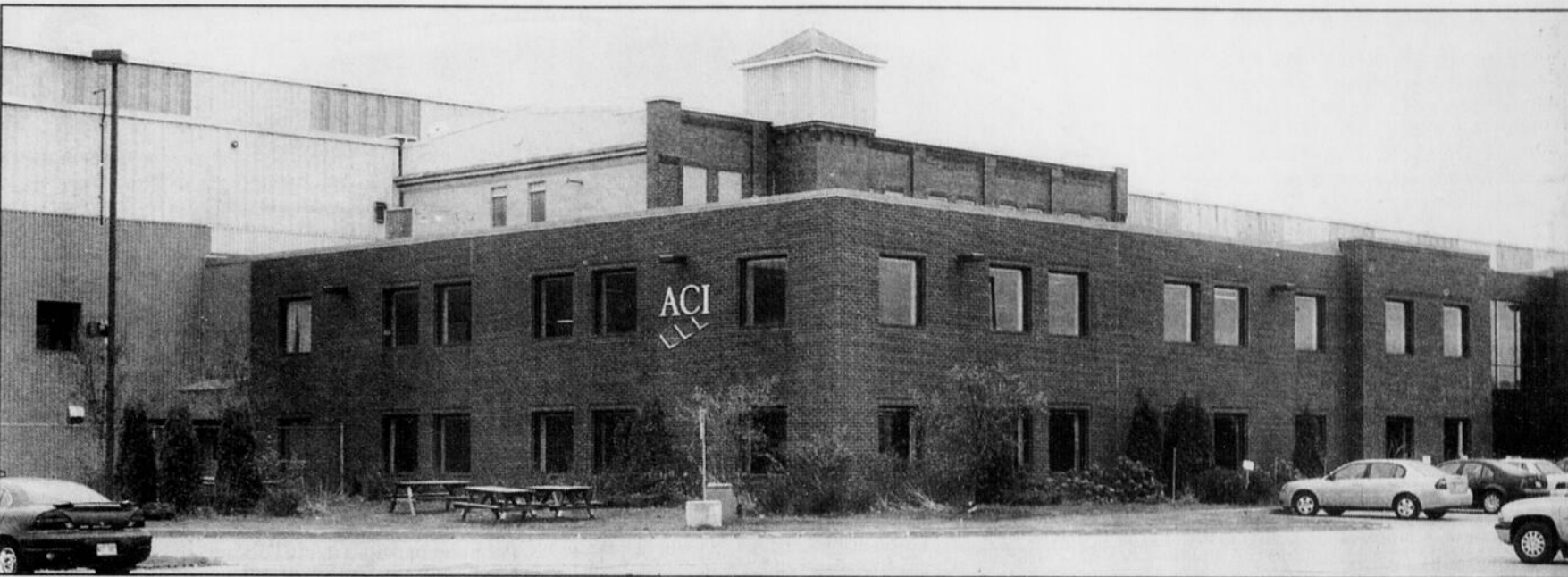
d'ACI Telecentrics, Rick Diamond, donne pour sa part l'assurance que son entreprise mise sur une approche «gagnant/gagnant» avec Investissement-Québec, tout en reconnaissant que les temps sont durs pour les centres d'appels.

«Nous sommes en discussions et nous voulons nous assurer que chacun y trouve son compte. Nous voulons nous assurer qu'Investissement-Québec recevra un retour équitable sur son investissement», dit-il lorsqu'on lui demande pourquoi son entreprise se retrouve dans une telle situation.

«Nous ne sommes vraiment pas heureux de ce qui se passe, mais nous sommes optimistes pour le premier trimestre de 2005. Nous sommes confrontés à un volume d'affaires nettement insuffisant pour garder tous nos employés; ce n'est pas bon pour eux, ni pour la compagnie», ajoute-t-il.

En plus d'un marché en perte de vitesse, au profit de l'Asie, la compagnie est confrontée à l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine, reconnaît M. Diamond.

«Lorsque nous avons ouvert nos premiers centres d'appels au Canada, le dollar était à 61 cents US, contre presque 82 cents US maintenant. Il s'agit d'une augmentation de presque 35 pour cent pour nos coûts d'opération et, le pire, c'est que nos employés n'en profitent même pas!» dit-il.



Le centre d'appels ACI Telecentrics se trouve à l'angle des rues Rand et Courcellette, sur l'ancien site de l'usine Ingersoll Rand.

Imacom, Claude Poulin

12 infractions retenues contre Bouchard

Gilles Fisette

SHERBROOKE

Le Directeur général des élections du Québec a retenu douze infractions à la loi électorale contre Daniel Bouchard, actuel député indépendant de Mégantic-Compton.

Ces infractions commises alors qu'il était encore directeur de la SADC du Haut-St-François, préviennent le représentant du DGE, ne sont pas jugées comme des manœuvres frauduleuses de la part de M. Bouchard et n'entraînent donc pas l'incapacité à siéger.

Toutefois, si M. Bouchard reconnaît sa culpabilité ou si un tribunal le condamne, il devra faire face à des amendes et des frais qui atteindront les 7452 \$, soit 621 \$ pour chacun des constats.



Le député Daniel Bouchard

Ces constats d'infraction ont été signifiés au député Bouchard, le mercredi 10 novembre. Il dispose maintenant de 30 jours pour admettre sa culpabilité. Dans le cas contraire, le DGE s'adressera au tribunal.

Contributions à la caisse libérale

Deux de ses constats concernent des infractions commises par M. Bouchard lui-même. Au mois de juin 2001, il a versé à deux occasions une contribution de 200 \$ à l'Association libérale du comté de Mégantic-Compton, autrement qu'à même ses propres biens puisqu'il s'est fait rembourser cette contribution par la SADC. Il contrevient ainsi à l'article 90 de la Loi électorale.

Pour les dix autres constats, M. Bouchard a demandé à des employés de la SADC d'effectuer une contribution à l'Association libérale de son comté et, en retour, a autorisé le remboursement de cette contribution par la SADC. Le DGE ne peut juger l'action du point de vue de la SADC mais seulement à partir de sa loi. Dans ce cas-ci, M. Bouchard a contrevenu à l'article qui stipule que «toute personne qui, par un encouragement, un conseil, un consentement, une autorisation ou un ordre, en incite ou en amène une autre à commettre une infraction est coupable de cette infraction».

Les personnes impliquées par ces constats sont Claudette Gamache, Sylvie Hamel, Sébastien Lussier, Mélanie St-Pierre, Bilitis Beauchemin-Mallette, Yannick Cassidy, Annie Roberge et Andrée Roy.

Fermeture des postes de la GRC Les maires seront entendus à Ottawa

Claude Plante

SHERBROOKE

Les maires des municipalités touchées par la fermeture des postes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Québec, dont Lac-Mégantic et Coaticook, pourront se faire entendre à Ottawa.

Le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile a décidé de les rencontrer, d'ici Noël. «Ça pourrait être aussi rapide que la semaine prochaine», lance le député de Brome-Missisquoi, Denis Paradis.

«À la fin octobre, nous avons tenu une rencontre avec les maires à Québec. Nous avons conclu qu'il était peut-être souhaitable qu'ils puissent être entendus à Ottawa. J'ai alors écrit au président du comité et il a accepté une rencontre.»

«C'est une bonne nouvelle, soutient M. Paradis. C'est une étape de plus dans ce dossier.»

L'annonce de la fermeture de la GRC touche aussi les municipalités des Îles-de-la-Madeleine, Baie-Comeau, Granby, Saint-Hyacinthe, Roberval, Rivière-du-Loup et Joliette. Voilà quelques semaines, les députés libéraux fédéraux du Québec avaient mandaté Denis Paradis dans ce dossier.

Pour leur part, les maires avaient dé-

cidé, il y a quelques mois, de faire front commun.

Le comité permanent, présidé par Paul DeVillers, entendra les maires et fera rapport à la Chambre des communes, poursuit M. Paradis. «Il faut mettre ce dossier sur la place publique. Les maires vont pouvoir s'exprimer. Le pot est rendu dans les écoles primaires. En fermant ces postes de police, on donne quel signal à nos voisins américains?»

«Il faut une certaine chimie entre les corps policiers dans les régions. La chimie ne peut pas tenir si on envoie deux patrouilleurs de Montréal une fois par mois pour faire de la surveillance. Et puis, la présence policière, c'est important.»

Demande du Bloc québécois

De leur côté, les gens du Bloc québécois soutiennent qu'ils ont aussi fait des démarches pour que les maires soient invités devant ce comité. En sous-comité, il y a deux semaines, Richard Marceau, un bloquiste de la région de Québec, avait réclamé qu'on demande à la GRC de surseoir à sa décision de fermer ces postes de police en attendant d'avoir entendu les maires concernés.

Le porte-parole en matière de Justice souhaitait aussi que la GRC réévalue sa décision des fermetures à la lumière de ces représentations.

Un seul numéro pour nous joindre
562-1151

Novabyss inc.
Votre santé sans délai!

NOVABYSS OCCUPE SES NOUVEAUX LOCAUX!

Le laboratoire et le centre de recherche, autrefois situés rue King Ouest, sont maintenant localisés au

731, rue Galt Ouest
bureau 212, Sherbrooke

Centre de prélèvements et laboratoire médical privé

- Deux centres de prélèvements (rue Galt Ouest et boul. Bourque à Rock Forest)
- Tests sanguins, urinaires et autres
- Évaluation médicale et bilan de santé offerts aux entreprises
- Service de dépistage de drogues et d'alcool offert aux compagnies de transport
- Services paramédicaux
- Électrocardiogramme (tests à l'effort et au repos)
- Évaluation de la capacité respiratoire (test de spirométrie)

Centre de recherche clinique

Laboratoire d'analyse microbiologique de l'eau

www.novabyss.com

731, rue Galt Ouest, bureau 212 Sherbrooke (Québec) J1H 1Z1

4870, boul. Bourque, bureau 2 Rock Forest (Québec) J1N 3S5



Cette page peut accueillir confortablement 20 personnes.

La toute nouvelle
Odyssey LX 2005



Odyssey EX illustrée

Repensée de A à Z

Prix de location
358\$*
par mois/48 mois

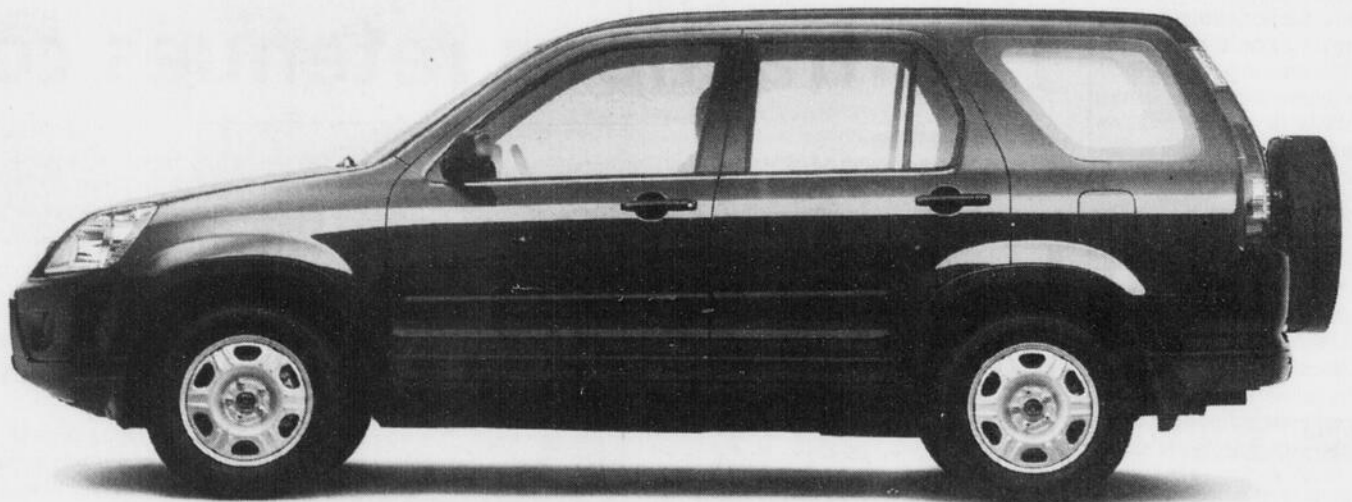
Incluant
96 000 km • Option 0 \$
comptant disponible •
Transport et préparation
inclus

Prix de location
298\$*
par mois/48 mois

0\$
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0 \$
comptant disponible •
Transport et préparation
inclus

CR-V LX 2005



CR-V LX illustré

Pilot LX 2005



Pilot EX illustré

Prix de location
468\$*
par mois/48 mois

0\$
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0 \$
comptant disponible •
Transport et préparation
inclus



Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.



HONDA

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. **Ces offres portent sur les véhicules neufs 2005 mentionnés ci-après. Période de location 48 mois. Première mensualité exigible. Pour chaque véhicule, sont identifiés : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Odyssey LX 2005 (modèle RL3825E) : a) 358 \$, b) 6 439 \$, c) 23 623 \$; Pilot LX (modèle YF1815E) : a) 468 \$, b) 4 850 \$, c) 27 314 \$; CR-V LX (modèle RD7755E) : a) 298 \$, b) 4 910 \$, c) 19 214 \$. Programme 0 \$ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif. **Les récents diplômés universitaires ou collégiaux peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750 \$ sur certains modèles. Demandez tous les renseignements chez les concessionnaires Honda participants.

Le Galopin pourrait être contraint à déménager



Evelyne Leblanc
evelyne.leblanc@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

Le centre équestre le Galopin pourrait bien se retrouver sans toit d'ici l'été prochain alors que l'emplacement, où il loue ses locaux présentement, est sur le point d'être acquis par un entrepreneur qui désire transformer le site en ferme de petits fruits.

L'éventuel nouveau propriétaire, André Croteau, assure son intérêt de conserver le Galopin sur le site actuel, mais se voit toutefois contraint de déloger l'organisme de l'écurie mitoyenne à la maison. «Pour l'instant, je ne peux habiter légalement dans le logement adjacent à l'écurie. Selon la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), il faut que le site situé en territoire agricole soit utilisé à des fins agricoles ce qui n'est pas le cas actuellement avec le Galopin. Pour que les activités du centre soient considérées comme agricoles, il faudrait qu'il y ait élevage de chevaux et la naissance de poulains ce qui n'est pas le cas pour l'instant», explique M. Croteau.

En effet, le Galopin offre des camps de jour et des activités particulières d'hippologie et d'équithérapie destinés à des enfants présentant un handicap ou une inadaptation affective.

Offre d'achat conditionnel

Afin de pouvoir habiter la propriété du 3737 rue Labbé de l'arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville de Sherbrooke, M. Croteau a donc présenté une demande à la CPTAQ prouvant son intention d'exploiter le site à des fins agricoles comme cela devrait être le cas en vertu du zonage actuel du terrain.

L'homme demande ainsi la permission d'utiliser le site pour la culture de petits fruits (plan d'affaires à l'appui) et de transformer le bâtiment actuel (logement et écurie) en résidence et en entrepôt pour la vente et l'entreposage des produits de la ferme horticole.

En 1996, la CPTAQ avait autorisé par jugement «le lotissement au moyen du dépôt d'un plan de subdivision et l'utilisation à des fins non-agricoles d'une surface maximale de 10 000 mètres carrés incluant l'écurie à usage spécifique agrovétérinaire et la résidence projetée». Le logement attenant à l'écurie n'avait pas été autorisé à l'époque ni par la CPTAQ, ni par la Ville de Rock Forest ce qui oblige aujourd'hui la demande faite par M. Croteau pour convertir le bâtiment à vocation agricole en résidence.

«J'aimerais bien conserver le Galopin sur le site, mais pas dans les locaux actuels. Je veux agrandir la résidence pour y loger toute ma famille ce qui m'obligera à récupérer une bonne partie de l'écurie. Bâtir une écurie d'été sur le site serait envisageable et moins coûteux que de cons-

truire une nouvelle maison», soutient-il.

Avant toute chose par contre, André Croteau doit obtenir l'aval de la CPTAQ pour son projet, car l'achat du site de 74 083 mètres carrés est conditionnel à cette acceptation. «Je désire trouver une solution et je ne mettrai pas le Galopin dehors du jour au lendemain. J'ai donné ma parole à la directrice que je lui donnerais un délai. Ma femme a travaillé avec les personnes handicapées lorsqu'elle était enseignante. Elle est donc sensible à la cause de cet organisme. Le terrain est assez grand pour mon entreprise et le Galopin. J'espère trouver une solution à long terme, mais pour se faire, il faudra l'approbation de la CPTAQ», rappelle-t-il.

La directrice du centre équestre le Galopin, Dominique Gagnon, s'est présentée lundi soir au conseil de Ville de Sherbrooke pour implorer les élus de lui accorder un délai supplémentaire de deux semaines avant d'entériner le projet de M. Croteau. Un délai qui lui aurait été nécessaire pour peut-être trouver un autre acquéreur pour le site ou pour lui permettre d'envisager d'autres alternatives.

«On ne m'a pas accordé ce délai, car c'était impossible une fois la demande à la CPTAQ envoyée. La demande de M. Croteau cheminera et il obtiendra sa réponse d'ici un mois ou deux. L'ancien propriétaire, Normand Joly, souhaitait trouver un acquéreur qui permettrait au Galopin de demeurer dans ses locaux, sauf qu'une fois la maison et le terrain en vente, il n'a plus vraiment de contrôle», explique Mme Gagnon.

D'ici là, la directrice ne chômera pas. Elle cherchera à relocaliser les activités de l'organisme qu'elle a fondé il y a six ans. «La poursuite des activités du centre me tient à cœur et c'est pour cette raison que je lance un appel à tous afin de trouver un lieu prêt à accueillir le Galopin», affirme-t-elle.

Selon la psychoéducatrice, le nouveau propriétaire s'est engagé à aider le Galopin et à lui accorder un délai de six mois afin de trouver une alternative. «Il est conscient de l'impact que cela pourrait avoir sur le Galopin, mais il ne peut nous garantir qu'on pourra demeurer sur le site. Je ferai donc du repérage dans les centres équestres de la région et évaluerai d'autres possibilités pouvant répondre aux besoins de la clientèle», poursuit Dominique Gagnon.

La directrice prie les gens qui connaissent un lieu ou qui disposent d'un site pour les accueillir de communiquer avec le Galopin au (819) 563-2727.

Un jeune Ontarien plaide en faveur d'un registre national de don d'organes



André Laroche
andre.laroche@latribune.qc.ca
SHERBROOKE

En apparence, il ressemble à n'importe quel ado timide. Mais à l'intérieur de lui-même, Kristopher Knowles est fait de la fibre courageuse qu'un Terry Fox. Et il mène un combat semblable au nom de la vie.

Ce jeune Ontarien de 14 ans est né avec une sérieuse maladie du foie. Il a subi une vingtaine d'opérations jusqu'à présent pour améliorer ses chances de survie. Mais le diagnostic des médecins est sans appel: Kristopher a absolument besoin d'une greffe. Cela fait dix ans qu'il attend l'appel de l'hôpital.

«Ma pagette sonne quelquefois. Mais c'est toujours un mauvais numéro. À chaque fois, c'est fâchant et démoralisant», a-t-il raconté hier après une conférence prononcée devant les élèves du Séminaire Salésien.

Il y a deux ans, cet adolescent au visage encore poupon a rencontré George Marcello, lui-même greffé du foie et militant pour le don d'organes. Inspiré par son combat, Kristopher a demandé à l'accompagner. Et ainsi est née l'idée d'une traversée du Canada pour réclamer l'instauration d'un registre national de dons d'organes.

«Actuellement, le nombre de dons d'organes est bas parce que le système canadien est mauvais. Les médecins doivent demander la permission de faire les prélèvements juste après le décès au moment où la famille du défunt croule sous le stress, les émotions et la fatigue», a expliqué George Marcello.

L'Espagne aurait instauré un tel registre de donneurs. Et selon M. Marcello, la France et une douzaine d'autres pays songent à l'imiter. Partout où il est mis sur pied, un tel registre aurait engendré une hausse très significative des dons d'organes. «Avec un tel système, tout le monde est donneur d'emblée. La personne qui ne désire pas en faire partie doit demander à faire retirer son nom», a indiqué M. Marcello.

Ce dernier se dit certain du succès



Imacom, Jocelyn Riendeau

Les élèves du Séminaire Salésien ont accueilli très chaleureusement Christopher Knowles.

d'un tel système au Canada puisque, selon des sondages, 98% des Canadiens se disent d'accord pour qu'on prélève leurs organes à leur décès.

tribuent aussi à la cause en distribuant des cartes de donneur.

Un registre au Québec

C'est au Québec où son message semble être le mieux reçu. «Si le registre a le plus de chance d'être établi, c'est ici», a confié le jeune homme, encouragé par sa rencontre avec le premier ministre québécois Jean Charest, la semaine dernière. «La province a tous les pouvoirs pour créer ce registre.»

Le maire de Rivière-du-Loup a aussi été conquis par la compativité de Kristopher. Il compte profiter de sa tribune, lors d'un congrès des municipalités, pour faire avancer cette cause.

Entre-temps, Kristopher continuera de marcher jusqu'en décembre. Si sa pagette sonne, grâce à des ententes inter-provinciales, il peut compter sur un avion-ambulance pour le rapatrier à l'hôpital en moins de six heures. Mais le combat se poursuivrait en son absence. «Mon frère Robert m'a dit qu'il poursuivrait la marche à ma place.»

Traverser le pays

Pour sensibiliser la population et les politiciens à cette cause, Kristopher Knowles a décidé de ratisser le pays de long en large... très souvent à pied. Parti en janvier dernier de sa ville natale de Sarnia, il s'est rendu à Vancouver puis à St-Jean, à Terre-Neuve. Il a marché 2900 kilomètres pour visiter plus de 200 villes et 150 écoles. Dire que le sport lui a toujours été proscrit, à cause du risque de coups.

«Les médecins trouvent que le voyage me fait du bien... Je suis moins malade qu'à ne rien faire à la maison», a glissé le marcheur.

L'équipe de Kristopher Knowles bénéficie de l'aide de commanditaires comme les hôtels Delta, ainsi que les restaurants East Side Mario's et Normandin, pour alléger ses dépenses de voyage. Les studios de photo Sears con-

Résultats
Tirage du 2004-11-16
03 06 10 12 14 15 17 20 21 26
29 31 36 37 38 39 46 50 58 67
Tirage du 2004-11-16
308 3245 NUMERO 062971
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU 649 135946

illustrez-vous!
Égayez vos vitrines avec des illustrations originales et personnalisées.
Résidentiel ou commercial.
Pascal Rousseau
designer graphique
Tél.: 819-346-2489
pascal.graphiste@videotron.ca

SOLDE
d'automne du fabricant
PADERNO
Du jeudi 18 novembre au dimanche 21 novembre

Plus d'articles que jamais, et les prix courants sont tous réduits de 40 à 73 %!

CE SOLDE POURRAIT ÊTRE LE PLUS IMPORTANT JAMAIS VU. Notre gamme entière de plus de 100 articles de cuisine est en solde et nous avons ajouté d'autres promotions spéciales fantastiques pour que ce solde soit mémorable. Nous avons réduit de 50 % le prix courant de cinq différents articles antiadhésifs Paderno et nous vous offrons un mélange à muffins Dr. Oetker gratuit. Le jeu de 7 ustensiles de marque Signature, qui comprend un support, est l'ensemble parfait pour votre comptoir de cuisine. Notre rôtissoire rectangulaire antiadhésive facilitera votre travail de cuisson au four et l'élégante théière Vienna vous incitera à boire plus de thé tellement vous l'aimerez. Il s'agit de la plus grande gamme d'articles jamais offerte en solde!

Ne la manquez pas! **Des casseroles pour l'éternité, le solde prend fin dimanche**

Promotion d'ouverture: casserole de 4 L Prix réduit: 39,99 \$	Ensemble Alberton de 11 pièces* Prix réduit: 299 \$	Moules à cuisson antiadhésives sélectionnées Economisez 50 % ET recevez un mélange à muffins Dr. Oetker gratuit.
Jeu de 7 ustensiles Signature. Prix réduit: 49,99 \$.	Rôtissoire antiadhésive avec grille. Prix réduit: 89,99 \$.	Marmite de 9 L pour les grosses recettes. Prix réduit: 113,50 \$.
Théière Vienna 1,25 litre. Prix réduit: 58,00 \$.	Apple Cinnamon Pommes et cannelle Réduit 50% + Cadeau Dr. Oetker	

*Ensemble Alberton 11 pièces: casseroles de 1,5 L, 2 L et 3 L; étuveuse de 3 L; cocotte de 5 L; poêle à frire de 24 cm; 5 couvercles
Se renseigner, composez le 1 800 263-9763 ou visitez le site Web www.paderno.com

Produits Paderno offerts chez les détaillants suivants

SHERBROOKE

Despres LaPorte
185 de la Burlington
(819) 566-2620

Monsieur Chaudron
1030 Est Rue King
(819) 346-5913

*Tous les magasins ne sont pas ouverts le dimanche. La casserole en promotion d'ouverture est offerte aux 20 premiers clients de chaque jour à chaque magasin. Une seule casserole en promotion d'ouverture par client. Désolés, nous n'offrons pas de bon d'achat définitif; alors, arrivez tôt.



PADERNO

MOMO SPORTS
ENTREPÔT CENTRE-VILLE
VENTE
4 jours seulement
50%
sur toute la marchandise automne-hiver
Débute ce jeudi et se termine ce dimanche
42, rue Wellington Nord
(ancien local MoMo Sports - Centre ville)
8 2 2 - 0 2 6 1

HERCULE QUALITÉ GARANTIE
LE MEILLEUR ABRI SUR LE MARCHÉ!
À PARTIR DE **14\$** / mois
CLUB PISCINE
4796, boulevard Bourque, Rock Forest
www.clubpiscine.ca 819.822.2582

Un resto de 700 places à Sherbrooke



Daniel Forgues
daniel.forgues@tribune.qc.ca
SHERBROOKE

Un concurrent de taille s'installe dans le monde de la restauration à Sherbrooke: le Buffet des continents, un établissement offrant pas moins de 700 places qui doit ouvrir ses portes le 8 décembre à la Place Belvédère, et où on est en train d'investir pas moins de 1,5 million \$.

Avec ses 19 000 pieds carrés, «ce sera l'un des plus grands restaurants du Québec», indique le promoteur Basile Angelopoulos qui a ouvert deux établissements semblables ces dernières années

à Québec et Trois-Rivières. Et pourquoi Sherbrooke? «Ce projet a vu le jour grâce à une personne et c'est le maire Jean Perrault», a indiqué le promoteur sans même que la question lui soit posée hier lors d'une conférence de presse où les médias apprenaient les détails du projet tout en visitant le chantier de construction. Le maire Perrault et le conseiller du district, Serge Paquin, assistaient d'ailleurs à cette conférence de presse.

En s'installant dans les anciens locaux du Scratch, le Buffet des continents a démolit toutes les cloisons de cette grande surface pour faire place à des nouvelles installations conformes à son concept. Le look y est superbe avec des peintures représentant divers continents et des décorations ajustées selon divers pays. C'est que dans ce nouveau restaurant,

les clients pourront avoir accès à des mets d'à peu près tous les pays selon les sections de l'établissement et on aura le choix parmi 150 assiettes différentes. La plupart des mets seront préparés devant les clients et il y aura même un BBQ où les consommateurs pourront surveiller la cuisson de leurs grillades. Les clients auront même accès aux cuisines!

«De la Méditerranée à l'Asie, en passant par le Moyen-Orient et les Amériques, chacun de nos clients pourra déguster de tout avec l'assurance d'avoir toujours des produits très frais et très savoureux. Il s'agira d'un voyage gastronomique universel unique», d'indiquer M. Angelopoulos.

Après l'expérience familiale

Ce nouveau concept de restaurant, qui ne date que de 1999, provient d'une

expérience familiale de Basile Angelopoulos.

«Quand venait le temps d'aller au restaurant avec mes trois enfants et mon épouse, on demandait ce que l'un et l'autre voulaient. Ça se terminait presque en chicane parce qu'on ne trouvait aucun restaurant capable de répondre aux goûts de tous les membres de la famille. Avec le Buffet des continents, on a réglé le problème puisqu'on a accès à des mets de toutes les nationalités au même endroit.»

Le nouvel établissement, actuellement en période d'embauche, emploiera au moins 70 personnes et la direction entretiendra des liens avec l'école de cuisine 24-Juin pour la formation de ses employés.

Quant à l'aménagement des lieux, la majorité des entrepreneurs y travaillant depuis quelques semaines proviennent de Sherbrooke. C'est que le promoteur a demandé une liste d'entrepreneurs à

la Ville de Sherbrooke avant d'accorder des contrats.

«On tenait à traiter avec des gens de la région», dit le promoteur.

Le nouveau restaurant offrira également une salle d'une centaine de sièges pour des réunions d'affaires, l'endroit étant équipé d'ordinateurs et d'écrans.

Le Buffet des continents, avec un concept qui n'existait pas encore en Estrie, constituera à coup sûr une nouvelle concurrence dans la restauration et s'ajoute à la liste de nouveaux restaurants apparus dans le marché local et régional ces dernières années.

L'établissement vise une clientèle familiale puisque les repas seront gratuits, sauf le samedi, pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte.

Le secteur Galt-Belvédère reprend vie

Daniel Forgues
SHERBROOKE

Le secteur Galt-Belvédère vit une véritable renaissance depuis ces dernières années et l'arrivée du Buffet des continents porte à près de 10 millions \$ le montant des investissements.

Non seulement des dizaines d'employés s'affairent à retaper les anciens locaux du Scratch pour accueillir le nouveau restaurant à la Place Belvédère, mais on en trouve plusieurs dizaines d'autres sur au moins deux chantiers de construction cette semaine.

Sur le site de l'ancien édifice Mailhot, on vient d'entreprendre les travaux pour aménager une station d'essence de même qu'un dépanneur. Estimé des investissements: 1,2 million.

Près de l'ancienne Hooper, on a entrepris les travaux pour



On trouve au moins trois importants chantiers de construction depuis quelques semaines dans le secteur Galt-Belvédère. Ces dernières années, le montant total des investissements frise les 10 millions \$.

la construction d'un IGA, là où l'on voyait au moins deux immenses grues hier matin. Estimé des investissements: 3,4 millions \$, sans compter la création prochaine de quelque 150 emplois.

Il n'y a pas longtemps, on avait mis 2,5 millions \$ dans l'ancienne Hooper pour rénover l'endroit et y établir une clinique médicale, une pharmacie ainsi que des espaces commerciaux.

Et voilà que l'on met 1,5 million pour le Buffet des continents avec la création prochaine de 70 emplois.

Avec les aménagements routiers, les nouveaux feux de circulation et tous les imprévus, il n'est pas

exagéré d'estimer tous ces investissements à près de 10 millions \$!

Sherbrooke possède les outils

Quant au Buffet des continents qui s'est fait connaître auprès des médias hier, le maire Perrault indique que l'arrivée de ce commerce prouve que pour attirer les investisseurs, Sherbrooke possède les outils nécessaires comme la Fête du lac des Nations, le Festival des traditions du monde, le Challenge sur glace, la Cité des rivières, etc.

L'investissement du promoteur Basile Angelopoulos à la Place Belvédère tient un peu du hasard mais ce n'est pas pour rien que le promoteur a rendu un certain hommage au maire Perrault hier matin.

C'est qu'en 2003, tandis que son fils jouait de la musique au Festival des traditions du monde, M. Angelopoulos a fait la connaissance du maire de Sherbrooke.

«Il s'est présenté à moi, s'est avoué être un avocat, conseiller municipal et président du conseil municipal de Laval. Quand j'ai appris qu'il s'appretait à ouvrir un gros restaurant à Trois-Rivières, je lui ai demandé carrément pourquoi il ne le ferait pas à Sherbrooke en vantant toutes les infrastructures que l'on avait», indique M. Perrault.

Les deux hommes se sont ensuite croisés en tant que politiciens et, en mai dernier, M. Angelopoulos a donné rendez-vous au maire de Sherbrooke à l'hôtel de ville, cherchant un troisième endroit où investir dans un Buffet des continents. Sans l'affirmer ouvertement, le promoteur hésitait alors entre Gatineau et Sherbrooke pour son investissement.

«Bien simplement, je me suis déguisé en commissaire industriel touristique et on est parti tous les deux dans ma voiture, une demi-journée, pour faire le tour de la ville et vanter ses avantages. M. Angelopoulos a pris sa décision peu de temps après», indique M. Perrault.

Les réaménagements ne sont pas terminés dans le secteur Galt-Belvédère puisque l'on prévoit ajouter une voie supplémentaire à la rue Galt de façon à faciliter le virage à droite sur Belvédère.

OUVERTURE

Chemises pour homme de **12\$ à 16\$**

Ensemble pour enfants de 0 à 24 mois **10\$ à 18\$**

Blouses, gilets, hauts pour femme de **10\$ à 16\$**

Jeans Cobra - Gap - Importation du Brésil de **10\$ à 35\$**

Manteaux d'hiver pour toute la famille de **20\$ à 35\$**

103, rue Wellington Nord, Sherbrooke
Tél. : (819) 562-9559

Semaine de prévention de la toxicomanie Publi-reportage

LES PROBLÈMES DE CONSOMMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

Une réalité bien présente dans nos organisations

Progestrie est un groupe dont la mission est d'offrir des services d'entraide et de consultation de première qualité en matière de santé industrielle, et ce, par l'entremise de conseils, services et interventions afin de contribuer au mieux-être et à la santé physiologique et psychologique des organisations.

Une des grandes préoccupations de Progestrie est d'aider les entreprises de la région à gérer le phénomène de toxico-dépendance en milieu de travail. Dès janvier 2005 un tout nouveau programme de formation et de gestion sera offert aux organisations en plus d'un programme d'aide aux employés.



M. Daniel Bécharde, homme d'affaires de Sherbrooke est l'un des instigateurs de Progestrie.

L'économie du Québec sera confrontée au cours des prochaines années au choc démographique résultant du départ massif à la retraite des baby-boomers, pour faire place à une nouvelle génération de travailleurs et travailleuses. Nous assisterons donc à la fin d'une époque de consommateurs d'alcool et à l'apparition d'une génération de

poly-consommateurs. Ensemble, il nous faut dès maintenant relever le défi que représentera cette profonde mutation du marché du travail tout en conservant nos acquis dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Nous devons donc unir nos efforts pour poursuivre l'assainissement des milieux de travail et prévenir cette hémorragie actuelle à laquelle nous faisons face.

L'une des grandes difficultés auxquelles les gestionnaires auront à faire face au cours des prochaines années sera le PRÉSENTÉISME : présent de corps, mais absent d'esprit. Les gestionnaires et les centrales syndicales doivent plus que jamais comprendre les phénomènes humains qui amènent un individu aux portes du crash psychologique. Aujourd'hui, les problèmes d'épuisement professionnel prennent toutes sortes de visages tels le désengagement émotionnel vis-à-vis le travail, l'absentéisme chronique, la violence, la dépression, le jeu compulsif et les toxico-dépendances, ayant pour effet de détruire l'environnement de la personne concernée et l'économie des organisations.

Un phénomène répandu!

Le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est l'impact sur le milieu de travail d'une consommation abusive et des effets de la poly-consommation. Pourquoi les travailleurs ressentent-ils un si grand besoin d'évasion dans les substances psycho actives telles que l'alcool et les drogues? Qu'advient-il de nos milieux de travail si nous n'intervenons pas? Quels seront les dommages collatéraux, les conséquences et les répercussions pour l'organisation à moyen et à long terme?

Le phénomène de l'assuétude L'assuétude serait une caractéristique de l'individu par sa

façon d'envisager la vie, que ce soit en ayant recours à des substances psycho actives ou à d'autres comportements dépendants. En fait, c'est en quelque sorte remettre le contrôle de sa vie à l'extérieur de soi, c'est perdre la maîtrise de sa vie, et ce, de façon de plus en plus grandissante au fur et à mesure que s'installe la dépendance. Au stade de cette étape, le toxico-dépendant, ou la toxico-dépendante, est aux prises avec une sorte de masque qui s'empare de sa personne, comme une modulation de sa personnalité en fonction de l'environnement.

Quels sont les dommages collatéraux pour notre économie?

Le maintien d'une stabilité de main-d'œuvre est de plus en plus important pour notre économie. Les climats de travail doivent opérer dans des contextes d'harmonie. Il a été prouvé qu'une seule personne toxico-dépendante peut mettre en péril toute une équipe et que les dommages à moyen et à long terme sont très importants et parfois même inimaginables.

Au début cela se traduit par une série de jugements de la part des collègues, par la suite l'hémorragie psychologique fait peu à peu son œuvre, pour faire place à une démotivation de l'équipe de travail et à une remise en question de plusieurs collègues de travail n'étant même pas aux prises avec le phénomène; ils ont l'impression de vivre eux-mêmes les problèmes de celui aux prises avec la toxico-dépendance.

Combien d'accidents de travail, dont la cause est en lien direct avec la consommation? Que ce soit par une consommation pendant les heures de travail, un sevrage psychologique de la consommation de la veille, ou bien par un manque frappant de consommation, qui mène l'employé dans un processus

d'agressivité vis-à-vis les collègues. Et que faire du trafic des stupéfiants dans nos milieux de travail? Nous assistons à l'amputation du système du voisinage dans nos industries pour faire place à la loi du silence. Est-ce bien ce que nous voulons pour notre relève? Le questionnaire s'impose. Sans compter les pertes économiques de plusieurs milliards de dollars par année.

Comment les industries peuvent-elles intervenir?

Cessons de croire que la situation finira par s'arranger par elle-même et regardons-là bien en face. Car si vous croyez avoir tout vu dans les 20 dernières années? Détrompez-vous! Nous devons comprendre que le phénomène actuel n'est pas qu'une simple question d'alcool et de légères substances, mais plutôt de substances fabriquées avec des procédés de plus en plus complexes et chimiques. Nous devons plus que jamais nous préparer à comprendre la relève et à travailler conjointement dans un contexte de relation d'aide afin de lutter constamment et mettre sur pied des programmes spécialisés pour aider les employés. Encouragez les institutions scolaires à lutter contre le phénomène de consommation. Les enfants et les adolescents sont aussi victimes de ce phénomène. Ne sont-ils pas notre relève?

Besoin d'aide Progestrie met à votre disposition une ligne téléphonique 24/24 et ce, 7 jours par semaine afin de



L'une des grandes difficultés auxquelles les gestionnaires auront à faire face au cours des prochaines années sera le présentéisme : présent de corps, mais absent d'esprit.

répondre aux besoins des entreprises et des employés vivant des difficultés. Notre programme d'aide aux employés offre une panoplie de services en mesure de vous aider dans le processus de rétablissement tant pour les particuliers que les gestionnaires, ainsi que plusieurs programmes de réhabilitation en matière de toxicomanie, alcoolisme et jeu compulsif en collaboration avec le centre de réhabilitation, la Maison l'Estime.

Il est aussi possible pour les petites et moyennes entreprises de se joindre au REGROUPEMENT DE PAE DE L'ESTRIE. Nos programmes sont des plus novateurs dans le domaine des Programmes d'aide aux entreprises (PAE) en Estrie et notre capacité d'intervention est des plus rapides.

Pour toute information sur les services de Progestrie, n'hésitez pas à nous contacter.

M. Daniel Bécharde
(819) 562-5005
(819) 620-9824 (pagette)
groupe.progestrie@videotron.ca

Le groupe Progestrie

Ceux dont les déclarations de revenus ont été égarées n'ont pas tous été retracés

René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Les Services d'administration Marcoux n'ont toujours pas retracé toutes les personnes dont les déclarations de revenus se seraient retrouvées dans la nature à la fin du mois d'octobre.

TQS-Estrie avait révélé ces faits pour les moins troublants au début du mois de novembre. Le copropriétaire de cette entreprise de services de comptabilité a égaré des documents dans la nature alors qu'il les transférait vers un entrepôt. Les déclarations de revenus contenant plusieurs renseignements nominatifs confidentiels étaient déposés dans des boîtes de plastique munies de couvercles, qui elles, se trouvaient dans une remorque. Les couvercles de plastique ont cédé permettant ainsi aux documents de se retrouver en bordure de la route. C'est une femme de Windsor qui avait fait cette surprenante découverte et qui a alerté les médias.

Mario Vaillancourt des Services administratifs Marcoux assure que des lettres ont été envoyées cette semaine aux clients dont les déclarations de revenus sont en sécurité.

«Nous poursuivons le décompte et l'inventaire. Il faut le faire plus d'une fois afin de s'assurer que nous n'avons passé par-dessus aucun document. Nous n'avons pas d'idée du nombre de déclarations qui ont été égarées. Nous allons contacter les personnes dont la déclaration n'a pas été retrouvée au cours des prochains jours», explique M. Vaillancourt.

Des fonctionnaires gouvernementaux ont contacté l'entreprise pour s'assurer que toutes les précautions sont prises dans l'éventualité que ces documents contenant des renseignements confidentiels ne soient jamais retrouvés.

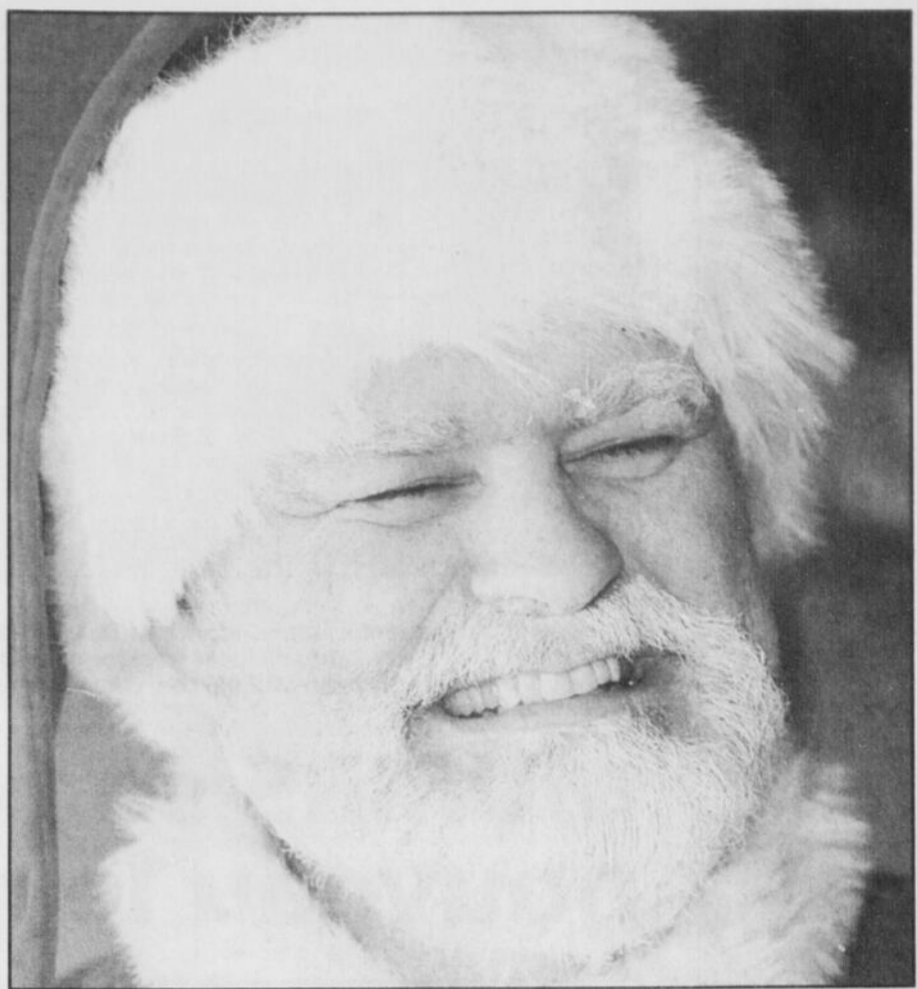
Mario Vaillancourt soutient que l'entreprise n'a pas été inondée par les plaintes de clients concernant ces événements de la fin du mois d'octobre.

«Quelques clients nous ont fait part de leur inquiétude. Nous espérons que tout rentre dans l'ordre le plus tôt possible. Nous avons mis en place les mesures pour ne pas que pareille situation se produise à nouveau», indique Mario Vaillancourt des Services administratifs Marcoux.

Une cliente de l'entreprise déplore la lenteur de réaction face à cette situation. Cette dernière a fait parvenir une mise en demeure aux Services administratifs Marcoux afin que les documents confidentiels lui appartenant lui soient remis d'ici vendredi.

«Étant donné que je ne sais pas ce qui se passe avec mes documents, j'ai pris des mesures de prévention. J'ai entre autres transféré mes épargnes dans des certificats de dépôt à très court terme», explique cette cliente qui entend porter plainte à la Commission d'accès à l'information concernant cet événement particulier.

Le père Noël aura encore son défilé



Le vrai père Noël passera par Sherbrooke avant d'entreprendre sa tournée à travers le monde.



René-Charles Quirion
SHERBROOKE

Pour une troisième année, le vrai père Noël passera par Sherbrooke avant d'entreprendre sa tournée à travers le monde.

Accompagné de quelque 600 participants répartis dans 85 tableaux, le père Noël sera précédé de tout un défilé cette année encore. Le cortège prendra son envol à compter de 13 h du parc Jacques-Cartier, le 28 novembre prochain.

«Nous avons beaucoup travaillé sur le contenu du défilé. Nous voulons mettre au point une dizaine de chars allégoriques sur lesquels nous travaillons depuis le mois de juin. Ils sont entièrement conçus à Sherbrooke», explique le coordonnateur du défilé du père Noël, Éric Legault.

Des lutins

Des lutins de Postes Canada avec leur camion spécialement décoré recueilleront les lettres adressées au père Noël lors de cette parade. Son adresse reste la même: Père Noël, Pôle Nord, Canada, HOH OHO.

«Je souhaite que les enfants m'écrivent et me demandent toutes sortes de choses», assure le père Noël, qui avait pris une pause dans ses préparatifs du temps des fêtes pour assister, hier, à l'annonce de son défilé à Sherbrooke.

Troupes de danses, fanfares, mascottes, personnages animés, calèches, amuseurs publics, rien n'a été négligé pour faire de ce défilé du père Noël un succès.

«Il y aura beaucoup plus de son lors du défilé. Nous avons axé sur la qualité des tableaux et non pas à allonger le défilé. Il est présentement trop tôt pour évaluer la longueur. Cependant, ça devrait ressembler à l'année dernière. Nous avons mis beaucoup d'efforts pour attirer les familles», poursuit Éric Legault.

Rue King

Si le défilé longeait les aménagements du projet Cité des rivières, l'année dernière, le cortège revient sur la rue King Ouest cette année. Les participants défilent sur la rue King jusqu'à Alexandre où ils iront rejoindre la rue Aberdeen. Le défilé se poursuivra sur la rue Wellington jusqu'à l'hôtel de ville de Sherbrooke. Grands et petits sont ensuite invités à la Place Belvédère où la fête se poursuivra tout l'après-midi.

L'ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE DE SUBARU

SUBARU 2005

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL. DURÉE LIMITÉE.

IMPREZA 2.5RS BERLINE 2005

FINANCIEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE **1,8%**

PRIX ÉVÉNEMENT TRACTION INTÉGRALE

22 495\$

FINANCIEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE **2,8%**

IMPREZA 2.5RS SPORT FAMILIALE 2005

PERSONNE NE FAIT LA TRACTION INTÉGRALE COMME SUBARU

Estrie Auto Centre
4367, boul. Bourque - Rock Forest
(819) 564-1600
www.estrie.subarudealer.ca

subaru.ca

SUBARU
Traction intégrale

Je prends l'influenza en grippe. Je me fais vacciner!

Campagne de vaccination gratuite contre l'influenza (grippe) pour les 60 ans ou plus et les personnes à risque

Pourquoi se faire vacciner ?

- Parce que l'influenza, aussi appelée grippe, est une infection virale très contagieuse.
- Parce que l'influenza peut entraîner de sérieuses complications qui peuvent parfois être mortelles pour certaines personnes particulièrement vulnérables.
- Parce que le vaccin annuel contre l'influenza est le moyen le plus efficace de se protéger contre cette infection.

Quand se faire vacciner ?

- Le vaccin est offert à partir du 1^{er} novembre. Pour vous faire vacciner, adressez-vous à votre médecin ou informez-vous à votre CLSC.
- Le vaccin est gratuit pour les personnes âgées de 60 ans ou plus. Il est également gratuit pour les personnes à risque élevé de complications ainsi que pour leur entourage. Demandez à un professionnel de la santé si vous faites partie d'un de ces groupes à risque.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux considère que la vaccination est le moyen le plus efficace de se protéger contre l'influenza.

www.msss.gouv.qc.ca/influenza

Santé et Services sociaux



Pneus d'hiver

À PARTIR DE

84,95\$
SPÉCIALISTE INCLUS!



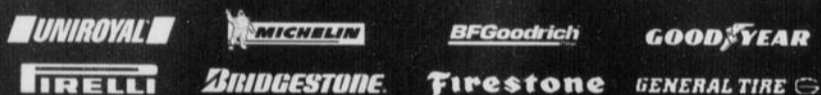
Choisissez votre bête de scène!

Pneus de voiture

UNIROYAL ^{MD} TIGER PAW ^{MD} ICE AND SNOW ^{MD}	P185/75R14	84,95\$
UNIROYAL ^{MD} TIGER PAW ^{MD} ICE AND SNOW ^{MD}	P205/70R15	94,95\$
BFGOODRICH ^{MD} WINTER SLALOM ^{MC}	P185/75R14	94,95\$
BFGOODRICH ^{MD} WINTER SLALOM ^{MC}	P205/70R15	109,95\$
SNOWTRAKKER RADIAL ST/2	P185/75R14	84,95\$
SNOWTRAKKER RADIAL ST/2	P205/70R15	94,95\$
WINTER SNOWMARK RADIAL HT	P185/75R14	84,95\$
ULTRA GRIP	P185/75R14	94,95\$

Pneus de camionnette

UNIROYAL ^{MD} LAREDO ^{MD} AWT ^{MD}	P235/75R15	129,95\$
BFGOODRICH ^{MD} ALL TERRAIN T/A ^{MD} KO	LT245/75R16	199,95\$
MICHELIN ^{MD} LTX ^{MD} M/S	P235/75R15	159,95\$
GOODYEAR WRANGLER AT/S	P235/75R15	179,95\$
GOODYEAR WORKHORSE EXTRA GRIP RADIAL	LT245/75R16	219,95\$



Roue en acier GM 14" pour pneu d'hiver

À PARTIR DE

49,95\$
SPÉCIALISTE INCLUS!



À GAGNER*

un Colorado de Chevrolet ou un Canyon de GMC (au choix) en location pendant un an!

Inscrivez-vous immédiatement

ou consultez le règlement sur le Web :

www.specialistegoodwrench.com

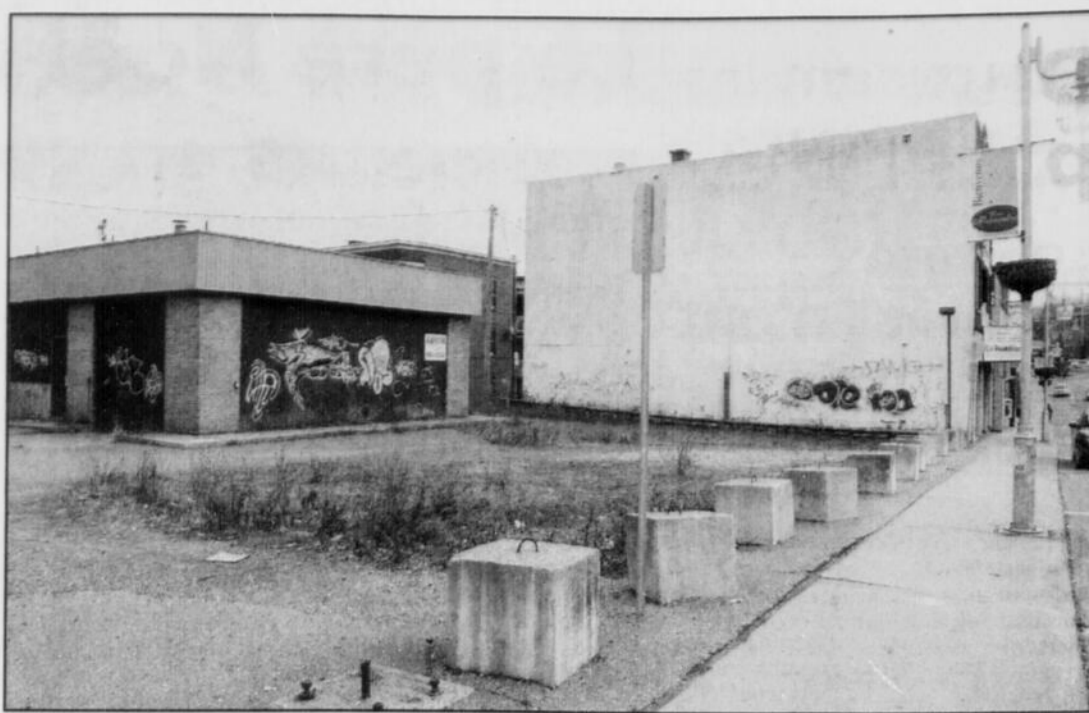


Service Goodwrench

Bien fait. À temps.



*Aucun achat requis. Résidents majeurs du Canada. Valeur approx. du prix : 12 200 \$ (taxes incluses). Limite : 14 novembre 2004. Le prix peut différer de celui illustré.



Le terrain d'une ancienne station-service de la rue Alexandre a été acheté par la Ville de Sherbrooke pour être éventuellement transformé en parc ou en îlot de verdure. Le printemps prochain, l'organisme MURIRS concevra sa quatrième murale sur le mur de l'édifice adjacent à ce terrain.

MURIRS se fera à nouveau le mur



David Bombardier

david.bombardier@tribune.qc.ca
SHERBROOKE

L'organisme MURIRS pourra compter une fois de plus sur l'appui financier de la Ville de Sherbrooke pour réaliser sa prochaine murale. Le conseil municipal a approuvé lundi l'achat d'un terrain sur la rue Alexandre, garantissant ainsi que la future murale ne sera pas voilée par un éventuel bâtiment.

La douzaine de peintres du collectif se réjouissent de cette nouvelle, qui leur permettra de poursuivre le projet. «Nous attendions la confirmation de la Ville avant d'élaborer la prochaine murale», explique la directrice artistique de l'organisme, Geneviève Reesor. Dès que la température printanière le permettra, les peintres ressortiront donc leurs pincesaux et créeront une quatrième murale, celle-ci s'inspirant de l'histoire de la rue Alexandre.

Le terrain en question, acheté à la compagnie Ultramar pour la somme de 50 000 \$, avait été exploité comme station-service jusqu'en 1997. Il sera éventuellement transformé en parc ou en îlot de verdure afin de revitaliser ce secteur adjacent à la voie ferrée et situé à proximité de la rue Aberdeen. Le bâtiment qui s'y trouve actuellement devrait être démolé.

Ainsi, la Ville s'assure que la nouvelle murale ne sera pas cachée en tout ou en partie, comme c'est actuellement le cas pour la murale double située à l'intersection des rues King Est et Bowen. Complétée l'an dernier, cette murale recouvre deux

murs à angle droit servant à délimiter un terrain de stationnement, si bien que des voitures camouflent continuellement une partie de l'oeuvre.

Le conseiller du secteur, Bernard Tanguay, indique que la Ville tente actuellement d'acquiescer ce terrain, propriété de Voyages Escapade 2000, en vue d'y créer un autre îlot de verdure. «C'est clair que c'est un projet qui me tient à coeur», insiste M. Tanguay. L'an dernier, la Ville a investi plus de 100 000 \$ dans cette murale double. Elle a aussi émis une réserve foncière afin de geler la valeur du terrain de stationnement.

L'achat de ce terrain constituerait une autre bonne nouvelle pour les artistes de MURIRS, mais serait «encore plus agréable pour les citoyens parce qu'ils pourraient mieux voir la murale», estime la directrice artistique Geneviève Reesor. «Sur la rue Dufferin, les gens s'assoient sur des bancs pour regarder la murale», ajoute-t-elle.

L'organisme MURIRS (pour Murales urbaines à revitalisation d'immeubles et de réconciliation sociale) s'est déjà entendu avec le propriétaire de l'édifice sur lequel sera peinte la prochaine murale, soit les 364-370 de la rue Alexandre. Cette murale aura sensiblement les mêmes dimensions que la première oeuvre de MURIRS, à l'intersection des rues Dufferin et Frontenac.

L'achat du terrain de la rue Alexandre par la Ville est pratiquement dans la poche, mais pourrait être compromis si une étude de caractérisation des sols révèle de mauvaises surprises. Une première évaluation environnementale n'a pas permis de relever d'indices de contamination sur le site. Selon les conclusions du rapport, les réservoirs d'essence, les équipements souterrains et le réservoir d'huile à chauffage du bâtiment ont tous été enlevés depuis la fermeture de la station-service.

Roy, un délinquant à contrôler?



Pierre Saint-Jacques

pierre.saint-jacques@tribune.qc.ca
SHERBROOKE

Le juge Conrad Chapdelaine de la Cour du Québec a accueilli la requête présentée par la procureure de la poursuite Stéphanie Landry qui voudrait que Jacques Roy, un pédophile inventé, soit déclaré délinquant à contrôler.

Le dossier reviendra devant le tribunal le 16 décembre alors que l'on sera en mesure de prendre connaissance des rapports d'experts en la matière, notamment de l'Institut Pinel.

Le criminaliste Jean Leblanc qui représente Roy, un homme âgé de 57 ans, s'est dit en désaccord avec cette demande et que lors d'une évaluation, le psychiatre légiste Pierre Gagné n'en était pas arrivé à cette conclusion et parlait plutôt de supervision ou d'encadrement.

Il faut dire que des propos tenus par Jacques Roy lui-même, lors d'une de ses présences devant la Cour, avaient soulevé beaucoup de questions tant de la part du juge Chapdelaine que chez les procureurs des deux parties.

Roy avait mentionné qu'il était prêt à prendre des injections pour le reste de sa vie, qu'il s'appliquerait à changer l'avenir car il ne pouvait pas changer le passé et qu'il se plierait à toutes les conditions que le tribunal voudrait bien lui imposer.

Roy est un pédophile porté vers les enfants en très bas âge.

Il avait été appréhendé le mardi 26 août 2003 et il avait plaidé coupable dès le lendemain à des accusations pour des crimes à caractère sexuel, survenus le

1er juin 2003, dans le Vieux-Nord de Sherbrooke.

Le tribunal s'était entretenu quelques instants avec l'accusé pour bien mesurer la volonté de ce dernier de poursuivre une thérapie, de prendre la médication appropriée et d'éviter, une fois de retour dans la société, de tendre des pièges aux enfants.

Les gestes reprochés à Roy avaient été commis à l'endroit d'un garçonnet de cinq ans et d'une fillette de trois ans dans le quartier où lui-même résidait. À ces accusations, s'en était ajoutée une troisième pour des actes commis à l'endroit d'une fillette de cinq ans.

Le défenseur Jean Leblanc avait pris le temps d'expliquer au tribunal que la troisième accusation n'était pas une récidive mais un geste commis dans la même période de temps et que la plainte, les nouveaux faits avaient été portés à l'attention des enquêteurs du Service de police de Sherbrooke plus tard dans le temps.

Roy se trouve en détention préventive depuis une quinzaine de mois.

L'accusé avait dit et redit au juge Chapdelaine qu'il était prêt à recevoir des injections pour le reste de ses jours, injections qui seraient précédées de prises de sang afin que l'on sache à quoi s'en tenir sur le taux d'hormones.

Il avait déjà été condamné à une peine d'incarcération de 20 mois, le 21 septembre 1999, dans la région de Gatineau pour des délits de même nature.

Au moment des crimes reprochés de juin 2003, l'accusé se trouvait en période de probation qui devait s'étirer jusqu'à mai 2004. Il avait également suivi plusieurs mois de thérapie pour se demander ou à tout le moins tempérer ses déviances sexuelles.

On comprend la perplexité du tribunal devant un tel dossier car son principal objectif est la protection de la société, les enfants en bas âge surtout, aussi on franchira une prochaine étape, à savoir celle de la requête pour que Roy soit déclaré délinquant à

Une plate-forme permanente au lac des Nations

David Bombardier
SHERBROOKE

Les personnes handicapées peuvent crier victoire: dès le printemps prochain, elles auront accès à une plate-forme permanente au parc Jacques-Cartier, ce qui leur permettra d'apprécier les grands événements de l'été sans que des spectateurs leur obstruent la vue.

Depuis environ quatre ans, les personnes en fauteuil roulant se

plaignent d'un manque d'accessibilité lors de la Fête du lac des Nations, de la Fête nationale et de la Fête du Canada.

L'été dernier, une trentaine de personnes handicapées avaient pu profiter chaque soir d'une plate-forme temporaire. La Ville vient tout juste de débloquer une somme de 8500 \$ pour construire une plate-forme permanente à côté de la maison des jeunes. Cette plate-forme, plus sécuritaire que des équipements temporaires, pourra accueillir au moins 50 fauteuils

roulants.

Cette nouvelle fait le bonheur du président de Promotion handicap, Gilbert Gauthier. «La plate-forme répondra à la demande, croit-il. Ces dernières années, plusieurs personnes handicapées ne venaient pas au parc Jacques-Cartier parce qu'on manquait d'espace.»

La conseillère du secteur, Chantal L'Espérance, ajoute pour sa part que «c'est un projet mûr, mais qu'il était très attendu des personnes handicapées».

Deux décisions importantes sur le point d'être rendues en cour



Pierre Saint-Jacques

pierre.saint-jacques@la-tribune.qc.ca
SHERBROOKE

Si rien ne vient bousculer les horaires, la juge Danielle Côté de la Cour du Québec pourrait rendre deux décisions, vendredi, dans des dossiers qui ont défrayé la manchette à Sherbrooke et à Magog, ces derniers mois.

D'abord Marco Boucher, âgé de 33 ans, saura si la Cour lui réserve une peine de pénitencier comme l'a demandée la procureure de la poursuite, Me Stéphanie Landry, ou si elle envisagera pour l'accusé une sentence deux ans moins un jour comme l'a suggérée le défenseur Christian Raymond.

Comme on le voit les deux parties sont aux antipodes l'une de l'autre.

Boucher est l'un des individus passablement impliqués dans un réseau de narcotrafiquants, démantelé à Magog, le 23 juin 2004, lors d'une opération commune de la Régie de Police Memphrémagog, la Sûreté du Québec, avec la collaboration également de la Gendarmerie Royale du Canada et même le Service de Police de Sherbrooke.

L'opération de 23 juin avait entraîné l'arrestation de plus d'une vingtaine de personnes et les peines qu'avaient entraînées les accusations de trafic de stupéfiants, ou de complot dans un but de trafic ou de possession dans un but de trafic, selon la participation de chaque personne,

s'étaient de quelques mois jusqu'à cinq ans de détention comme dans le cas de Jasmin Vallières, que l'on considérait comme le pivot de ce réseau qui opérait dans les bars de Magog.

Me Landry a soumis à la juge Côté que Boucher avait été fort actif dans cette organisation, qu'il vivait de prestations de sécurité du revenu et empochait des sommes sans doute intéressantes pour ses activités au sein du réseau.

Le ministère public a insisté sur la sorte de drogue, soit de la cocaïne, considérée comme une drogue dure pour laquelle la Cour d'appel du Québec applique des peines d'exemplarité et de dissuasion.

Même en soustrayant le temps de prévention préventive, plus de six mois équivalant à 12 mois, Boucher se retrouverait au pénitencier.

Le défenseur Christian Raymond a soumis des cas de jurisprudence passablement cléments et qui misaient sur la réhabilitation. Il a expliqué au tribunal que son client avait occupé des emplois fort intéressants dans le passé, avait suivi des cours récemment et s'intéressait à la menuiserie.

La juge Côté a préféré s'accorder un moment de réflexion et croit être en mesure de faire connaître sa décision vendredi.

Le ministère public a également informé la Cour et la propriétaire d'un chalet de Notre-Dame-des-bois qu'il envisageait des procédures pour le faire saisir comme étant un bien issu de la criminalité.

Pour avoir volé une aveugle

Un autre dossier qui avait fait jaser à Sher-

brooke est celui de Sean Rennie, qui aura 28 ans le mois prochain.

Il avait, le 27 décembre 2003, dans le centre-ville de Sherbrooke, bousculé et arraché le sac à main d'une femme, âgée de 54 ans qui souffre de cécité et avait une canne blanche à la main.

Rennie avait été intercepté dans les minutes qui ont suivi grâce à l'intervention de deux agents transporteurs d'argent.

Le défenseur Claude Leblond a souligné à la juge Côté les grands remords qui ont envahi son client. Sur le coup, à cause de ses graves problèmes d'alcool et de consommation de drogues de toutes sortes, l'accusé n'aurait pas réalisé que sa victime était aveugle.

La procureure Stéphanie Landry a indiqué la gravité du crime, l'état de la victime, les problèmes de toxicomanie de l'accusé qui a raté toutes les thérapies entreprises.

La défense suggérait à la juge Côté d'imposer une peine de neuf à dix mois de détention en tenant compte des sept mois de détention préventive. Le ministère public estimait que le crime commis valait une peine de 30 mois ce qui, une fois la détention préventive soustraite, arrivait à une peine de deux ans moins un jour.

Encore là, la juge Côté, et elle l'a expliqué à l'accusé, préférerait s'accorder une période de réflexion étant donné les éléments particuliers de l'affaire.

Possiblement une décision vendredi.

Une peine de 12 mois pour des agressions sexuelles

Pierre Saint-Jacques

SHERBROOKE

Un homme, âgé de 49 ans, a écopé 12 mois de prison pour avoir admis sa culpabilité à des accusations d'agression sexuelle, de contacts sexuels, de fellation et d'attouchements à l'endroit de son fils et de son neveu qui étaient alors âgés de 11 et de 13 ans.

Les faits reprochés se sont produits à plusieurs reprises et pour arriver à ses fins, l'homme que l'on ne peut identifier sans faire connaître le nom de ses victimes, aurait utilisé alcool et stupéfiants.

La procureure de la poursuite, Me Karine Frenette, a insisté sur le fait que les gestes ont été commis à plusieurs reprises, la qualité de personne en autorité qui aggravait le dossier, des antécédents de même nature, en 1997, qui avaient entraîné 90 jours discontinus de prison.

Si le fils semble avoir pardonné à son père et se sent coupable de le voir condamner à la prison, le neveu, pour sa part, porte encore des séquelles sérieuses de ce qui s'est passé, a même entretenu des idées suicidaires et éprouve beaucoup de difficulté à s'en remettre.

Le ministère public suggérait une peine de 18 mois d'incarcération.

La criminaliste Myriam Lachance a souligné les regrets de son client, son désir de se soumettre à une thérapie et de suivre les conseils des spécialistes.

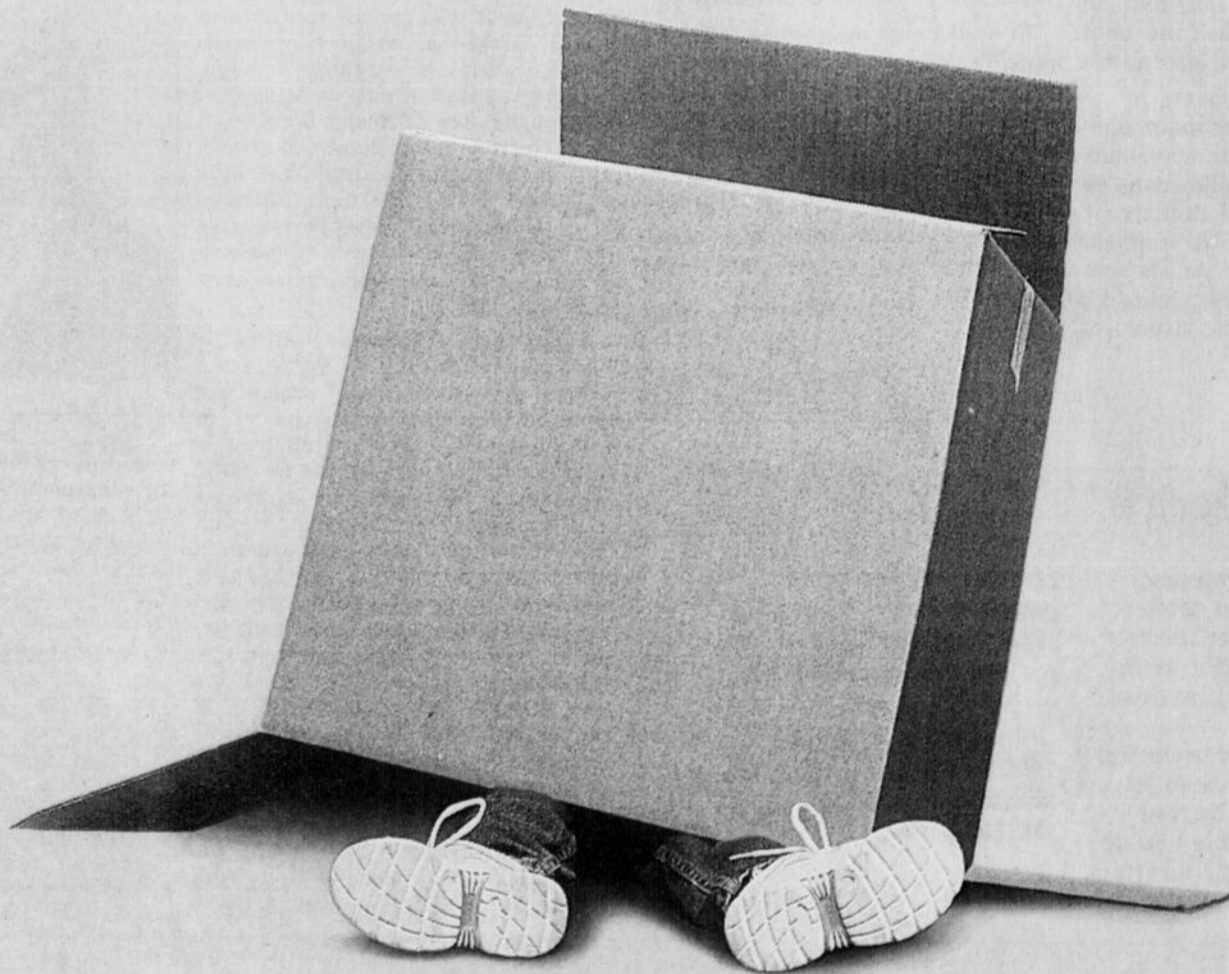
La défense avait soumis au tribunal une peine de huit mois de prison.

La juge Côté aura donc décidé pour une peine située à mi-chemin des deux recommandations.

L'accusé devra de plus fournir des échantillons corporels et à sa sortie de prison, éviter les endroits publics comme les piscines où pourraient se trouver des jeunes et ne pas se trouver en présence de jeunes de moins de 14 ans à moins que lui ou ces derniers ne soient accompagnés de personnes adultes et responsables.

Obligations d'épargne du Canada un excellent mode d'épargne. c'est garanti.

Il arrive souvent que les enfants n'apprécient pas dans l'immédiat les cadeaux reçus sous la forme d'Obligations d'épargne du Canada, à moins d'être ravis d'admiration devant l'attrait irrésistible de l'emballage.



Vous êtes à la recherche d'un cadeau qui ne manquera pas de susciter de l'intérêt? Optez pour les Obligations d'épargne du Canada. C'est le genre de cadeau qui ne cesse de fructifier. Achetez-en auprès de votre institution bancaire ou financière, ou commandez-en directement. N'oubliez surtout pas de réclamer une carte-cadeau gratuite afin de faire savoir à un être cher qu'il recevra sous peu un cadeau du Canada.

Pour tout achat direct, rendez-vous au www.oec.gc.ca ou composez 1 888 773-9999.

Canada

Opinions



Présidente et éditrice: Louise Boisvert

Rédacteur en chef: Maurice Cloutier

Directeur de l'information: André Larocque

Adjointe au directeur: Jacynthe Nadeau

L'influence de la religion sur la politique



Jean-Guy Dubuc

Collaboration spéciale

C'est un des sujets les plus discutés de l'heure. Depuis la réélection de George W. Bush, tous les analystes s'interrogent sur les raisons de sa victoire. Plusieurs croient que la question religieuse a influencé le vote; et ils croient que le second mandat du président sera marqué par une importante place accordée à des valeurs religieuses imposées à l'ensemble des États-Unis. Que l'on songe seulement à la nomination des secrétaires d'État et à celle des juges de la Cour suprême: on s'attend à ce qu'ils soient tous imprégnés de convictions que le langage populaire qualifie de «droites», c'est-à-dire celles des chrétiens les plus traditionnels et de ceux que l'on appelle les «évangélistes», issus des mouvements fondamentalistes.

Est-ce mauvais? Dangereux? Utile? Essayons de faire un partage dans un tout qui ne se dissèque pas facilement.

Évidemment, plusieurs croyants de toutes appartenances religieuses espèrent que leurs principes personnels puissent influencer les politiques et la vie de leur pays. Les musulmans vont jusqu'à créer des gouvernements essentiellement religieux, comme chez les ayatollahs d'Iran, où la loi religieuse a priorité sur la législation civile. Même au Canada, récemment, des disciples de l'Islam ont demandé que leur «tribunal» ait priorité sur la Cour supérieure pour juger des cas les concernant. Ce qui serait contraire à la tradition occidentale qui, tout en respectant la loi religieuse, ne peut lui donner priorité sur ses institutions civiles.

Oui, mais au plan personnel, chaque individu peut défendre ses valeurs profondes, dans sa famille, dans sa ville ou au parlement; il doit même y demeurer fidèle, s'il est vraiment croyant, dans l'ensemble de ses activités sociales et politiques. Question: peut-il tenter de teinter les structures

civiles de sa foi personnelle et obliger l'ensemble de ses concitoyens à poursuivre ses propres valeurs religieuses? Encore plus pratiquement, comme la question s'est posée aux États-Unis et continue de se poser ailleurs dans le monde, chez nous y compris: le citoyen qui est contre l'avortement doit-il et peut-il imposer ses convictions à l'ensemble de la société? Le bien religieux des uns peut-il devenir le bien civique des autres?

On a vu que les moralistes ne s'entendent pas sur la réponse qu'il faut donner à cette question: des évêques catholiques ont même condamné John Kerry à cause de sa position personnelle à ce sujet. D'autres ont dit considérer la différence entre la conviction intime et le geste politique dans un régime démocratique. Laissons les autorités religieuses se prononcer si elles le veulent: chez nous, on peut dire quelles sont plutôt discrètes sur ce type de problème de conscience. Justement parce qu'il concerne la conscience.

Le problème surgit quand une majorité au pouvoir décide d'utiliser la législation et la Cour pour imposer une règle religieuse. Il est fort probable que le président américain nomme trois juges de conviction fondamentaliste à la Cour suprême. On connaît ses propres convictions et celles de son entourage immédiat. Faisons un effort: tentons de nous détacher du contexte présent pour imaginer notre réaction si d'autres personnes avec les mêmes pouvoirs profitaient de leurs fonctions pour nous imposer le code religieux de fondamentalistes musulmans... Accepterait-on une loi civile fondée sur une option religieuse stricte? C'est dire le danger de l'engagement religieux en politique: il doit en même temps respecter sa propre conscience et aussi celle des autres.

Si on décidait de juger la peine de mort, la guerre en Irak, la prison de Guantanamo, la libération de la Palestine et autres questions politiques sous l'angle de la morale... Même là, on risquerait de faire fausse route, à cause des diverses morales. Difficile, dans le respect des consciences, d'utiliser la loi pour en imposer une contre une autre.

Pour nous écrire

La Tribune invite ses lecteurs à réagir à l'actualité dans cette page. Les lettres courtes seront privilégiées et la direction se réserve le droit d'abréger les documents.

Ne seront publiées que les lettres portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de leur auteur. Seuls le nom et le lieu de résidence apparaîtront toutefois dans le journal.

Envoyez vos documents: par courriel: redaction@latribune.qc.ca; par télécopieur: 564-8098; ou par la poste: Opinions des lecteurs, 1950, rue Roy, Sherbrooke, Québec, J1K 2X8.

Analyse

Les joies de la démocratie directe



Alain Dubuc

Collaboration spéciale

Il n'est pas fréquent que des citoyens lèvent le nez sur un investissement de 700 millions dans leur municipalité. C'est ce que s'apprête à faire la population de la petite ville de Beaumont, à côté de Lévis, qui s'est mobilisée contre la construction d'un port méthanier dans sa localité.

Le but de cette chronique n'est pas de venir en aide à ce projet, baptisé Rabaska, piloté par Gaz Métropolitain, Gaz de France et Endbridge. La construction d'un port pour le transbordement et le stockage de gaz naturel liquide soulève de nombreuses interrogations quant aux risques pour la sécurité, aux effets envi-

ronnementaux, aux effets sur la qualité de la vie. Il est évident qu'une telle aventure exige un examen approfondi et ne pourra être approuvée si des réponses satisfaisantes ont pu être fournies.

Mais justement, et c'est ce qui rend le débat sur le projet Rabaska si inquiétant, c'est que la mobilisation du milieu et la condamnation du projet se sont faites sans que ces réponses aient été fournies. La stratégie du mouvement d'opposition, autour du Groupe Rabat-Joie, a plutôt consisté à tout faire pour tuer le projet dans l'oeuf avant même qu'il puisse être soumis aux nombreux mécanismes d'examen et d'évaluation dont nous sommes dotés. Et ce qui est en jeu, c'est le rôle croissant d'une forme de démocratie directe, qui ne respecte pas les règles du jeu d'un débat démocratique civilisé.

Le projet Rabaska consiste à construire un terminal qui serait constamment alimenté par bateau, pour alimenter le Québec en gaz par la mer plutôt que par le gazoduc qui traverse le Canada. Le

but, réduire les coûts, assurer la sécurité des approvisionnements en diversifiant les sources, augmenter le potentiel de croissance. Le transport du GNL, qui n'explose pas, est en principe sécuritaire, et Gaz Métro a choisi Beaumont, parce que les conditions de navigation et d'amarrage sont plus sécuritaires, plutôt que le port de Gros-Cacouna, qu'un autre consortium, dirigé par TCPL, a retenu.

Le projet, on s'en doute, a suscité de vives réactions du milieu. D'abord, parce que cette installation industrielle lourde contrevient avec la vocation résidentielle et récréo-touristique du lieu. À ces considérations initiales se sont ensuite greffées des craintes liées aux risques d'une catastrophe et à ses effets pour les populations environnantes. La perspective d'un énorme investissement n'a pas tempéré le mouvement, notamment parce qu'après la phase de la construction, le projet créera peu d'emplois. Le tout sur une toile de fond de campagne

électorale remportée par le candidat qui s'opposait au projet.

On comprend très bien les craintes des citoyens. Ce qu'on comprend moins bien, c'est la dynamique du mouvement, très émotif, qui exigeait de Gaz Métropolitain des réponses complètes et immédiates que l'entreprise ne pouvait pas donner avant que ne s'enclenche le processus formel d'examen. Un vacuum qui a permis des abus, notamment le procédé classique qui consiste à recourir à un spécialiste du MIT, dont l'alarmisme, très médiatisé, est loin de faire l'unanimité. Une surenchère qui a tourné au cirque quand le conseil municipal de Lévis, la ville voisine, profitant de l'absence de son maire, a voté une résolution d'opposition au projet dont le simplisme rappelle les assemblées étudiantes. (...)

Curieusement, ce sont les chambres de commerce qui ont réagi, sur le tard, à la croisade, non pas pour défendre le projet, mais seulement pour qu'il puisse être évalué de façon rationnelle et qui a man-

daté l'ancien président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, pour jouer un rôle de médiateur entre les parties.

Cet incident est inquiétant sur le plan énergétique. Parce qu'il illustre la multiplication des batailles à la pièce, où priment les intérêts immédiats, et qui rend difficile la recherche du bien commun. Comment, par exemple, dans cet univers des intérêts individuels, poser des gestes pour assurer la sécurité énergétique, par définition collective? Notre univers énergétique sera de moins en moins gérable. Bataille par bataille, mobilisation par mobilisation, même les éoliennes seront difficiles à construire.

C'est également inquiétant pour la démocratie car, derrière l'apparente noblesse de cette implication citoyenne, se profile quelque chose de moins exemplaire. Car cette façon de dire non sans savoir, malgré ses accents environnementalistes, c'est l'essence même du populisme.



hervephilippe@videotron.ca

Droits réservés

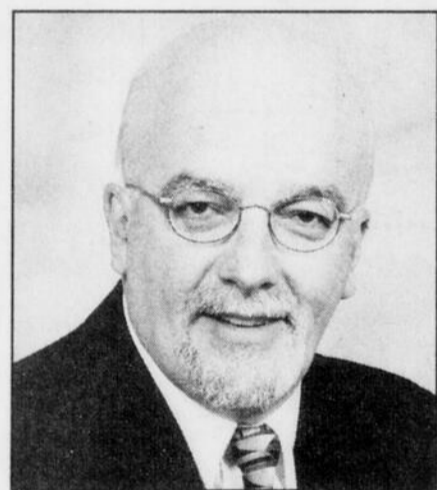
Tribune libre

Sécurité ou dérive énergétique?

À un moment où vont démarrer les travaux de la Commission parlementaire sur l'énergie, il est permis de s'interroger sur les prémisses et en fonction de quel horizon sera débattu l'avenir énergétique du Québec. Depuis quelques années, le secteur de l'énergie est engagé au Québec dans un manège de montages russes où chaque événement, que ce soit le projet de construction de la centrale thermique du Suroît, les pluies abondantes de l'été 2004 ou la disponibilité de la carte des vents au pays, semble devoir entraîner des remises en question fondamentales du développement énergétique du Québec.

D'une part, le dernier avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît, paru en juillet 2004, constitue une base de travail extrêmement précieuse pour les travaux de la commission parlementaire. Il faut éviter à tout prix de repartir à zéro et de recommencer un processus qui a déjà permis la participation active d'experts et groupes de citoyens. Il est à souhaiter que les membres de la Commission sauront s'appuyer sur les travaux de la Régie pour élaborer des orientations claires qui permettront de garantir la sécurité énergétique et le développement durable du Québec.

D'autre part, même si la plus récente politique énergétique du Québec, qui date déjà de 1996, manque de mesures à long terme qui pourraient servir à



Jacques Marquis

construire un solide avenir énergétique, les avenues qu'elle propose peuvent inspirer une planification qui tire parti de l'immense potentiel hydroélectrique du Québec pour en faire un outil de développement durable au cours des 25 à 30 prochaines années.

À la lumière de ce qui se passe ailleurs, en Ontario ou en Californie, par exemple, les Québécois jouissent d'une situation enviable. L'énergie qu'ils consomment provient à 95 pour cent de sources d'énergie renouvelable et ses tarifs d'électricité sont parmi les moins élevés du monde industrialisé. À la dernière Conférence internationale sur les énergies renouvelables qui s'est tenue à Bonn

du 1er au 4 juin 2004, les participants ont réitéré leur appui aux projets hydroélectriques, qu'importe leur ampleur, à titre d'énergie verte qu'il convient de soutenir pour les années à venir. Les participants au Symposium sur l'hydroélectricité et le développement durable organisé par les Nations Unies à Beijing en Chine le 29 octobre 2004 ont adopté la même approche. Ils ont recommandé que l'hydroélectricité soit mise davantage à contribution dans le cadre d'un approvisionnement énergétique durable pour la planète.

Il est temps que le Québec prenne conscience que son potentiel hydroélectrique constitue un formidable atout pour demeurer en fait l'un des producteurs d'énergie renouvelable et durable parmi les plus importants de la planète et de générer des revenus pour les générations futures. Agir autrement nous ramènera en arrière et compromettra les chances du Québec de s'imposer comme un joueur indispensable au sein d'un marché très prometteur en Amérique du Nord. Alors, qu'est-ce qu'on attend pour s'en servir?

Jacques Marquis, président-directeur général Association de l'industrie électrique du Québec

SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE

ÉCONOMISEZ L'ÉQUIVALENT DE LA TPS ET DE LA TVQ

À L'ACHAT D'UN MODÈLE 2004 SÉLECTIONNÉ.*
 (IL N'Y A QUE DEUX CHOSES DE SÛRES DANS LA VIE. ET ON SE CHARGE DE L'UNE D'ELLES: LES TAXES.)

CHRYSLER: PT CRUISER



LOUEZ À

249\$[†] par mois. Location de 48 mois.
 Comptant initial de 3 848\$ ou
 échange équivalent.

**OPTION 0\$ COMPTANT ÉGALEMENT
 DISPONIBLE. 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.**

CHRYSLER PT CRUISER 2004

- Moteur de 2,4 L à DACT, 16 soupapes
- Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur
- Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique • Télédévrouillage • Radio AM/FM avec lecteur de CD • Régulateur de vitesse • Console au plancher pleine longueur • Glaces à écran solaire, teinte foncée, à filtre UV • Antidémarrage Sentry Key^{MD}

JEEP: LIBERTY



LOUEZ À

279\$[†] par mois. Location de 48 mois.
 Comptant initial de 3 728\$ ou
 échange équivalent.

**OPTION 0\$ COMPTANT ÉGALEMENT
 DISPONIBLE. 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.**

JEEP LIBERTY ROCKY MOUNTAIN 2004

- Moteur V6 PowerTech de 3,7 L • Transmission automatique à 4 vitesses • Système 4 roues motrices en prise temporaire Command-Trac^{MD} • Radio AM/FM avec lecteur de CD • Rétroviseurs repliables à commande électrique • Glaces à écran solaire, teinte foncée • Pneus tout terrain de 16 po
- Télédévrouillage • Antidémarrage Sentry Key^{MD}

CHRYSLER: PACIFICA



LOUEZ À

399\$[†] par mois. Location de 39 mois.
 Comptant initial de 3 900\$ ou
 échange équivalent.

**OPTION 0\$ COMPTANT ÉGALEMENT
 DISPONIBLE. 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.**

CHRYSLER PACIFICA 2004

- Moteur V6 de 250 chevaux • Trois rangées de sièges pouvant accueillir 6 personnes • Suspension indépendante aux quatre roues d'inspiration allemande, multibras • Volant gainé de cuir avec commandes audio intégrées • Système Infinity^{MD} numérique à 6 canaux avec radio AM/FM, lecteur de CD, 7 haut-parleurs et amplificateur de 200 watts • Climatiseur avec commande automatique de température bizona et filtre à air
- Transmission intégrale

DODGE: DURANGO



LOUEZ À

379\$[†] par mois. Location de 48 mois.
 Comptant initial de 4 889\$ ou
 échange équivalent.

**OPTION 0\$ COMPTANT ÉGALEMENT
 DISPONIBLE. 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ.**

DODGE DURANGO SLT 2004

- Moteur HEMI^{MD} V8 de 5,7 L, 335 chevaux
- Transmission automatique à 5 vitesses • Climatiseur à l'avant et à l'arrière • Ensemble plaques de protection
- Ensemble attelage de remorque • Système antipatinage
- Boîte de transfert à sélection électrique, 2 vitesses
- Pneus tout terrain de 17 po • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
- Télédévrouillage • Radio AM/FM avec lecteur CD
- Antidémarrage Sentry Key^{MD}

FINANCIEMENT OFFERT
 EXCLUSIVEMENT PAR
 Services Financiers Chrysler

* L'offre de rabais correspondant au montant des taxes de vente inclut les taxes applicables et correspond à 15,025% du prix de vente négocié après déduction du transport et de la taxe sur le climatiseur. Ce rabais sera déduit du prix d'achat final comprenant les frais de transport (1200\$), les accessoires installés par le concessionnaire, les garanties, les droits sur les pneus neufs, les frais d'inscription au Registre, les autres taxes applicables et les frais du concessionnaire. Le rabais ne s'applique pas à la Dodge SX 2.0 2004, au Dodge Ram HD Diesel 2004, au Dodge Ram SRT-10 et à tous les modèles Sprinter, et est limité à 7% sur la Dodge Viper. † Tarifs mensuels établis pour 39 mois pour la Chrysler Pacifica 2004, pour 48 mois pour la Chrysler PT Cruiser 2004 avec l'ensemble 2BE et pour le Jeep Liberty Sport Rocky Mountain 2004 avec l'ensemble 2BE et pour le Jeep Liberty Sport Rocky Mountain 2004 avec l'ensemble 2BR + GEG + WCH + TSN (pneus antirouille et barres latérales en option). Le dépôt de sécurité est de 0\$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Sous réserve de l'approbation de Services Financiers Chrysler. Services Financiers Chrysler est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. Transport et taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. • 1. Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs 2004 sélectionnés en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^{MD} • Dodge du Québec



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE OU DAIMLERCHRYSLER.CA.